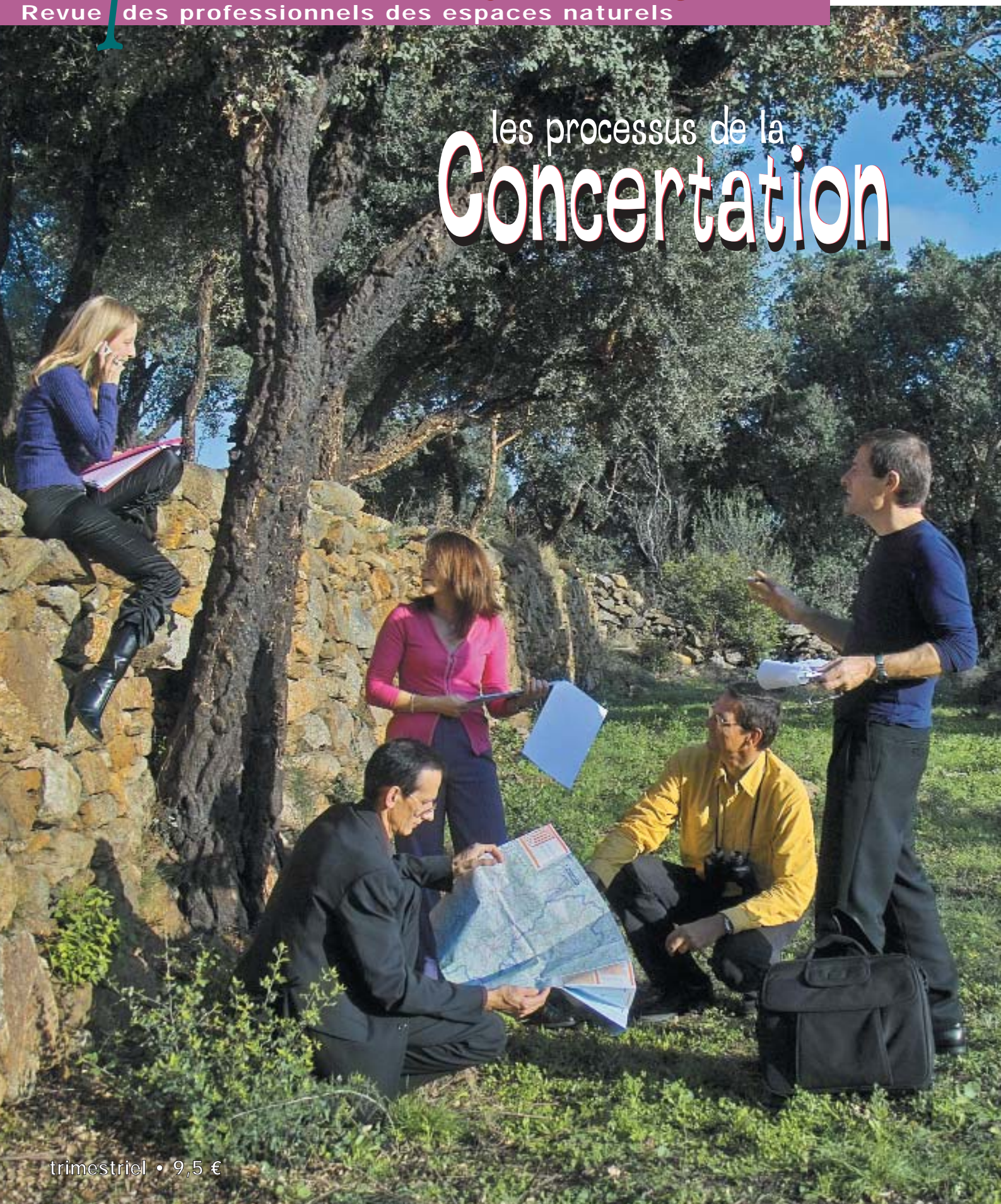


Espaces NATURELS

13

Revue des professionnels des espaces naturels

les processus de la Concertation



La traction animale

36



© Association Deff'Caux



- 3 ÉDITO
- 4 L'ÉCHO DES PROS Actualités

DOSSIER

LES PROCESSUS DE LA concertation

- 7 Sensibilité, flexibilité, créativité.
- 8 Ours : discussions dans les vallées.
- 9 De la concertation à l'autodiscipline.
- 10 S'adapter, le maître mot.
- 11 Nous avons une âme à défendre.
- 12 L'enquête, étape préliminaire.
- 13 Aires marines protégées : il s'agit aussi de négociation.
- 14 Accrocs dans le contrat.
- 15 Des visions différentes également légitimes.
- 16 « La neutralité n'existe pas ».
- 17 Sport de nature : les collectivités médiatrices.
- 18 Les gens changent.
- 19 Gestion concertée, le jeu en vaut-il la chandelle ?
- 19 Mares de gabion : deux chasseurs souscrivent un contrat Natura 2000.
- 21 Conflits d'usage : les préalables à la concertation.
- 22 Apprivoiser le silence.
- 23 Outils participatifs : instaurer une connivence.
- 24 Construire sa légitimité. Les étapes de la concertation.
- 25 Des mots sur des processus.

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à : comite.editorial@espaces-naturels.fr

Adresse du forum : <http://www.espaces-naturels.fr/forum/forum.asp?id=5>

Outils pédagogiques

30



ÉTUDES ET RECHERCHES

- 26 Canards hivernants
Les ressources alimentaires : mesurer la fonctionnalité des milieux.
- 28 Réseaux professionnels
Écosystème prairie de fauche : l'Observatoire national surveille les évolutions.

PÉDAGOGIE ET ANIMATION

- 30 Découvrir la nature
Les vertus de la fabrication d'outils.

DROIT - POLICE DE LA NATURE

- 32 Données naturalistes
Inventaires du patrimoine naturel : un nouveau contexte pour les données naturalistes.
- 33 Décret d'application
Tout peut commencer : nouvelles dispositions réglementaires pour les Réserves naturelles.

GESTION PATRIMONIALE

- 34 Prévention des risques
Grand site Sainte-Victoire : le réveil des consciences.

MANAGEMENT ET MÉTIERS

- 35 Nouvelles règles
La médecine du travail réformée.

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- 36 Face aux contraintes
La traction animale en toute lucidité...

AILLEURS

- 38 Politique forestière française
Forêts tropicales humides : comment s'est élaboré le livre blanc...

- 40 LECTEUR - PENSEUR
- 42 VIENT DE PARAÎTRE
- 43 L'AGENDA

L'ATELIER
technique des espaces naturels**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
Yves Vêrilhac
COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier
 • Secrétariat : Gwénaëlle Arons
 • Rubriques : *Actualités* Pascal Danneels, Laurence Boussand
 • *Études et recherches* Jean-Pierre Martinot • *Gestion patrimoniale* Valérie Fiers, Hélène Michaud, François Pitron • *Accueil et fréquentation* Lydiane Estève, Anne Vourc'h, Jean-Marie Petit • *Pédagogie et animation* Nicolas Gérardin • *Management et métiers* Monique Fabbro, Florence Lespine • *Droit et police de la nature* Fabienne Martin-Therriaud • *Méthodes et techniques* Véronique Petit-Uzac
 • *Initiatives et partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier • *Aménagement, développement, territoire* Jean-Claude Bonnafé, Caroline Guesnon • *Ailleurs* Marc Lutz

RÉDACTION

Rédactrice en chef : Mounè Poli
 • Rédactrice graphiste : Camille Proserpi • Assistante graphiste : Laetizia Giampietri • Rédaction : Mounè Poli • Joël Demasson • Correctrice : Magali Flori
Mediaterra Route Royale
 20600 Bastia
 Mèl : espaces-naturels@mediaterra.fr
 Tél. : 04 95 31 12 21

**ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS**

Mediaterra Vanina Bellini
 Route Royale - 20600 Bastia
 Tél. : 04 95 31 12 21

PUBLICITÉ

Marie-José Dupuis, Chef de Publicité • Virginie Terron, Assistante de Publicité • **PLC**
 31 rue de la Rochefoucauld
 75009 Paris
 Tél. : 01 45 26 93 32
 Mèl : plc.regie@wanadoo.fr

ÉDITEUR Aten

Atelier technique
 des espaces naturels
 Ensam - 2 place Viala
 34060 Montpellier cedex 2
 Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat
 744, rue de Sainte-Colombe
 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITO
par**ZONES HUMIDES**
Des actes !

2 février 1971, signature de la convention Ramsar.
 2 février 2006, 10^e Journée mondiale des zones humides.
 En France, il aura fallu attendre le lancement des pôles-relais du plan d'action pour les zones humides pour que, depuis 2002, cette journée soit relayée.
 Voir aussi : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/zones_humides

PAUL BARON
 EST ANCIEN
 COORDONNATEUR DU PLAN
 D' ACTIONS POUR LES
 ZONES HUMIDES.

>>> paulbaron@free.fr

© Nathalie Tissot - Parc national de la Vanoise

**PAUL BARON**

Que se passera-t-il le 2 février 2006 ? Une fois par an, le monde est invité à réfléchir à l'importance des zones humides. Et si c'était l'occasion, pour chacun, de mettre ses actes en conformité avec ses propos ? Le gouvernement a engagé en 1995 un plan ambitieux de reconquête des zones humides. Avec le concours des agences de l'eau, il a lancé un vaste programme de recherches dont les premiers résultats sont en cours de diffusion. En 2001, il a mis en place les pôles-relais pour animer les actions de terrain en faveur des zones humides. Alors que ces graines commencent à lever, le ministère chargé de l'Écologie envisage une réduction drastique des moyens limités qu'il accorde encore à ce programme, conduisant rapidement à son abandon au moment où il faudrait le relancer. Le Parlement a voté, il y a moins d'un an, la charte de l'Environnement sous la forme d'une loi constitutionnelle et a transcrit en 2004 la directive-cadre européenne sur l'eau qui vise le bon état écologique des eaux en 2015. Cela ne l'a pas empêché de voter la loi sur les orientations de la politique énergétique, dont les dispositions néfastes à la préservation de la qualité des eaux sont reprises dans le projet actuel de loi sur l'eau en discussion parlementaire. Nombre d'élus sont désormais sensibles aux préoccupations environnementales et ont adopté des chartes de l'Environnement ou des Agendas 21, mais continuent, devant la pression de l'extension urbaine, à considérer les zones humides comme des réserves foncières présumées à bon marché. Nos concitoyens, et particulièrement les enfants, ont pris conscience de l'importance de vivre au milieu d'une nature en bon état, mais les dégradations sont quotidiennes. Pour que les actes suivent les propos, il faut encourager les enthousiasmes : que le gouvernement et les agences de l'eau continuent à affirmer l'utilité du plan d'actions pour les zones humides et à lui attribuer les moyens nécessaires, que les équipes qui animent les pôles-relais se sentent soutenues et encouragées, que les résultats du travail des acteurs de terrain publics et associatifs soient reconnus et largement diffusés, que les enseignants continuent à former les générations montantes au respect de leur environnement. Dans ces conditions, la Journée des zones humides ne se limitera pas au 2 février, mais produira ses effets toute l'année. ■



parcs nationaux

la parole à...

François Letourneux

Président
de la section française de l'UICN*



* L'Union internationale pour la conservation de la nature regroupe un millier d'organisations dans cent cinquante pays.

** Le Classement UICN se décline ainsi :

1. protection intégrale (ex-Réserve intégrale),
2. conservation de l'écosystème et loisirs (ex-Parc national),
3. conservation d'éléments naturels (ex-Monument naturel),
4. conservation par une gestion active (ex-Zone de gestion des habitats ou espèces),
5. conservation d'un paysage terrestre ou marin et loisirs (ex-Paysage protégé),
6. utilisation durable des écosystèmes naturels (ex-Zone protégée de ressources naturelles gérées).

À savoir :

« Le nombre assigné à une catégorie ne reflète pas son importance : toutes les catégories sont nécessaires à la conservation et au développement durable [...] ; les catégories correspondent à divers degrés d'intervention humaine [...] ; celles de 1 à 3 correspondent à des aires naturelles dans lesquelles l'intervention humaine directe et la modification du milieu naturel ont été limitées (depuis la révolution industrielle +/- 1750...), alors que, dans les catégories 4 à 6, ces facteurs sont nettement plus importants. »
Extrait de : « Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées », UICN, 1994.

© Patrick Folliet - Parc national de la Vanoise

Le 25 mai dernier, le gouvernement déposait un projet de loi sur les Parcs nationaux. L'Union internationale pour la conservation de la nature émettait des doutes sur la solidité du projet...

La loi contient des éléments intéressants : elle facilite la gouvernance des Parcs nationaux en établissant une unité de vue entre les zones centrales et les zones périphériques ; elle mobilise les collectivités locales qui sont trop souvent placées dans une position défensive. Nous n'avons pas *a priori* sur le fonctionnement de cette gouvernance. Cependant elle doit être encadrée par un système législatif et réglementaire fort qui garantisse la protection de ces espaces. C'est à l'État de définir un cahier des charges complet et de mettre en place des mécanismes permettant d'en assurer le contrôle et le respect. Les Parcs doivent rester des organismes de protection forts.

Dans l'état actuel du projet, en quoi y a-t-il un risque ?

L'UICN a effectué une classification des aires protégées en fonction de leur niveau d'efficacité et de protection. Les Parcs nationaux constituent la catégorie 2^o. Dans cette catégorie, le territoire est consacré à la protection et à la récréation du public. Il exclut les aménagements et le développement d'activités autres que traditionnelles. La question est de savoir si le nouveau cadre juridique permettra de maintenir ce classement *a priori*. Faute de quoi, chaque Parc national français devra tenter de prouver qu'il mérite bien un classement international. Ce serait évidemment désolant.

Tel qu'il est actuellement rédigé, le projet de loi n'apporte pas de réponse suffisante. Il faut attendre le décret d'application qui le complétera. Nous préconisons des amendements à la loi, pour la mettre mieux en ligne avec les exigences internationales. Nous espérons que le débat parlementaire ne se traduira pas par des dérapages en sens inverse. Et puis, si les versions provisoires du projet de décret nous ont paru relativement satisfaisantes, nous attendons le texte définitif pour prendre position.

Si l'on approuve que les populations vivent dans les zones centrales, n'y a-t-il pas un risque à voir les populations locales construire et développer ces territoires pour leur propre usage ? Par ailleurs, l'article 8 J de la convention de la biodiversité préconise de maintenir autant que possible les usages traditionnels dans les aires protégées. Quelles sont ces activités traditionnelles, compatibles avec la conservation ?

Actuellement, il n'y a que dans le Parc national des Cévennes que des habitants permanents vivent en zone centrale. Le décret qui créait ce Parc en tenait compte et comportait des dispositions plus ouvertes qu'ailleurs en matière d'usages locaux. Aussi, l'UICN a considéré que le Parc des Cévennes devait être ramené en catégorie 5. Qu'en sera-t-il dans les futurs Parcs ? Il est évident par exemple qu'en Guyane, un Parc national devra respecter les usages traditionnels de la forêt. Ce n'est pas une situation nouvelle dans le monde, et elle conduit d'ailleurs souvent, dans les autres Parcs comparables, à maintenir un classement en catégorie 2. Il faudra être vigilant et précis lors de la préparation du décret de création, et accepter d'en discuter avec les instances de l'UICN.

Dans ce projet de loi, les Parcs marins font l'objet d'un traitement à part, qu'en dites-vous ?

Le dispositif des Parcs marins n'est pas convaincant. En l'état actuel du texte, l'organe gestionnaire du Parc est, au mieux, un organe de concertation. Il n'aura aucune possibilité d'édicter et de faire respecter une réglementation sur son territoire. De même, le rôle des conseils scientifiques n'est pas suffisamment précisé.

Que faudrait-il pour que la loi vous satisfasse pleinement ?

Qu'elle s'inscrive dans une stratégie de constitution en France d'un réseau cohérent d'espaces protégés. Qu'elle impulse la création de nouveaux Parcs là où les enjeux de biodiversité sont les plus importants. Il faudrait pour cela que les collectivités locales, les établissements publics et même les ONG, lorsqu'elles sont propriétaires, puissent prendre l'initiative de la création de nouveaux Parcs nationaux, par exemple en zone humide, ou en forêt de plaine ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

● En bref

Méthodes d'inventaires

En 1999, Réserves naturelles de France engageait un programme national de recueil d'informations et d'expériences sur les méthodes d'inventaires et de suivis des Réserves naturelles. Le but de ce travail : aider les gestionnaires dans leurs choix d'études, mettre à leur disposition un choix d'outils leur permettant de mieux connaître et d'évaluer l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces animales et végétales dont ils ont la responsabilité. La synthèse de ce travail paraît aujourd'hui sous la forme de quatre volumes :

- Volume 1 : *Cadre méthodologique pour le recueil et le traitement des données naturalistes*; ce volume est paru en 2003 dans la collection « Cahier technique » de l'Aten (n° 72). Il permet au gestionnaire de formaliser sa réflexion, depuis la formulation des objectifs de l'étude jusqu'à la définition des protocoles, la collecte des données sur le terrain et leur traitement.

- Volume 2 : *Guide pratique*.

Principales méthodes d'inventaires et de suivi de la biodiversité; ce volume est paru en 2004. Il est diffusé par RNF. Les méthodes sont classées par type d'objets étudiés : paramètres abiotiques, végétation, mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles, poissons, invertébrés.

- Volume 3 : *Recueil d'exemples de réalisation d'études scientifiques menées dans les réserves naturelles*, classés également par type d'objet étudié. Ce recueil n'est évidemment pas exhaustif, mais il donne un bon aperçu de l'activité des Réserves naturelles sur le sujet.

- Volume 4 : *Études scientifiques, références bibliographiques*. Il réunit les principales références répertoriées, afin d'en savoir davantage sur les méthodes et les exemples cités.

Ces deux derniers volumes sont parus en 2005 et sont disponibles auprès de RNF. ■

>>> Pour commander :

Volume 1 (20 euros) auprès de l'Aten : 04 67 04 30 30 • Volume 2 et 3 (20 euros) et volume 4 (10 euros) auprès de RNF -
Danielle Trivier : 03 80 48 91 09.

© Christian Balais - Parc national de la Vanoise



● Science

Le climat a-t-il un impact sur la croissance des arbres ?

Les arbres grandissent plus vite qu'avant. Des scientifiques ont cherché à comprendre l'accélération de leur croissance. Une étude menée par Jean-Michel Gilbert dans la région Centre et les Pays de Loire a porté sur le pin laricio en futaie régulière. Une centaine de peuplements âgés de 15 à 70 ans ont été étudiés. La croissance en hauteur des jeunes peuplements est de 20 à 30% supérieure à celle des peuplements plus âgés. De même, Laurent Bergès a étudié des peuplements de chênes dans les Pays de Loire, dans le Centre et le Nord-Est de la France, dont l'âge varie de 50-60 ans à 180 ans. Les mesures de la hauteur des arbres révèlent que les jeunes peuplements sont plus grands que les vieux peuplements au même âge. En dix ans, les arbres sont plus hauts de 1 m. Cela représente tout de même entre 8 et 10 m de gagnés en cent ans. La biomasse a augmenté de 62% entre 1811 et 1993. Elle est passée de 10,4 kg/m³ à 16,8 kg/m³. Depuis soixante-dix ans, 1,5 fois plus de bois est produit en une saison. Cette tendance s'accélère encore depuis la fin des années 1950. Un résultat positif mitigé cependant par une densité du bois légèrement plus faible. En Provence, le constat est le même. Une étude menée par Michel Vennetier sur des futaies irrégulières de pins d'Alep a mis en évidence l'augmentation de la croissance du pin depuis une centaine d'années. 215 placettes ont été disposées dans des peuplements naturels de pins

d'Alep. 800 arbres dont l'âge varie de 30 à 180 ans ont été auscultés. La croissance des arbres a aussi été calculée en utilisant leur hauteur. Résultat : depuis la fin du 19^e siècle, les arbres grandissent plus vite. Leur taille augmente de 4,5 cm par an soit un gain de plus de 4 m en cent ans. De nos jours, la croissance des arbres s'accélère encore avec 6 cm par an. Quelles sont donc les raisons de ce gain de productivité des forêts françaises ? Plusieurs facteurs peuvent jouer sur la croissance des arbres. Les températures ont augmenté en moyenne de un demi degré environ depuis le début du siècle. Le réchauffement du climat rallonge la durée de la saison de végétation de toute l'Europe de l'Ouest. Pour les plantes, le printemps commence plus tôt et l'automne se termine plus tard. En trente ans, une dizaine de jours supplémentaires permettent à la végétation de croître. Dans le Sud de la France, il y a même entre quinze à vingt et un jours de plus. Certes, la concentration atmosphérique en CO₂ plus forte joue sur le réchauffement. Elle a augmenté de 25% depuis 1900. Mais une plus grande quantité de CO₂ intervient aussi directement sur la croissance des arbres. Ainsi, la plupart des expériences menées sous serre avec une teneur en CO₂ élevée montrent une stimulation importante de l'accroissement des jeunes arbres. Cependant, il ne faut pas oublier que les dépôts azotés sont plus importants depuis 1950. Ils sont liés à la fertilisation

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE OU MEILLEURE FERTILITÉ DU SOL ? DIFFICILE DE CHOISIR. POURTANT LES ARBRES GRANDISSENT DE PLUS EN PLUS VITE EN MÊME TEMPS QUE LES FLUCTUATIONS DU CLIMAT S'AFFIRMENT...



© MT Corel



© MT Corel

●●● suite de la page 5

agricole mais aussi aux pollutions industrielles. Un hectare supporte tout de même 15 à 30 kg d'azote pur. Entraînés par les eaux de pluie, ils contribuent à enrichir le sol forestier et profitent aux arbres. Un autre phénomène peut expliquer une plus forte productivité des forêts. En effet, sur les terrains abandonnés par l'agriculture, les sols sont en train de se reconstituer. La fertilité de ces nouveaux sols forestiers s'accroît, favorisant la pousse de la végétation. Dans le cas des futaies irrégulières, un facteur peut biaiser l'ampleur des résultats obtenus. En effet, dans ce cas, la densité du peuplement influence la hauteur des arbres. Lorsqu'un arbre est concurrencé pour la lumière, il pousse plus vite en hauteur. Un arbre isolé en revanche, mettra une bonne partie de son énergie à la fructification et la croissance en diamètre. Alors, réchauffement climatique ou meilleure fertilité du sol, ces facteurs favorisent de toute façon ensemble la croissance en hauteur des arbres. Difficile de choisir et pourtant les arbres grandissent de plus en plus vite en même temps que les fluctuations du climat s'affirment...

De nouveaux enjeux de la recherche apparaissent : l'augmentation de la productivité de la forêt par une fertilisation passive (CO₂ et apports d'azote) peut entraîner des déséquilibres nutritifs, surtout sur des sols pauvres. ■

>>> Laurent Bergès - Cemagref
Nogent-sur-Vernisson

Tél. : 02 38 95 03 42

>>> Michel Vennetier - Cemagref

Aix-en-Provence. Tél. : 04 42 66 99 22

● *Projet de loi pour les parcs marins*

La création d'aires marines protégées en mer se heurte à plusieurs difficultés. D'ordre technique tout d'abord, car la connaissance du patrimoine naturel est moins avancée que dans le domaine terrestre. L'écosystème a une dimension de plus, il est en partie mouvant, et les usages ne sont pas appropriés au travers d'une propriété foncière. Les difficultés sont également institutionnelles car les modes de gouvernance en mer sont

marqués par la prédominance de l'État et d'un droit international. Le

projet de loi qui institue les Parcs naturels marins vise à dépasser ces difficultés. Il propose un cadre de gouvernance où un conseil de gestion du Parc naturel marin associe l'État, les collectivités et les usagers. Ce nouvel outil repose sur une capacité de proposition aux autorités qui réglementent en mer et sur des moyens dédiés à la connaissance du milieu naturel, à l'animation et l'ingénierie, ainsi qu'à la surveillance de l'espace classé. Il associe protection de l'environnement et gestion durable des ressources. Ainsi le Parc naturel marin ne remplace pas une Réserve naturelle ou un arrêté de protection de biotope mais se place à un niveau d'intégration plus large (dans l'espace et dans l'organisation des usages). En revanche, il est susceptible de proposer des mesures de protection de la nature, avec d'autant plus de succès que ces propositions seront issues d'une négociation en amont. Un Parc naturel marin contribuera également au réseau Natura 2000 en mer, étant un espace privilégié pour désigner des sites et un dispositif institutionnel *ad hoc* pour assurer le pilotage de ces sites.

La loi devrait contribuer à la constitution d'un réseau d'Aires marines protégées de grande ampleur. L'objectif est de créer une dizaine de Parcs d'ici 2012, pour satisfaire à l'engagement pris par la France avec la convention sur la diversité biologique de constituer un réseau d'Aires marines cohérent à cette date. ■

Olivier Laroussinie - Ministère de l'Écologie et du Développement durable

La Seine-et-Marne inventorie sa biodiversité

1,3 millions d'euros, voilà ce que coûte à la collectivité le programme de connaissance de la biodiversité du territoire de Seine-et-Marne (60% financés par le Conseil général, 40% par la Région). Pour Vincent Eblé, président du Conseil général, il s'agit de disposer d'un outil d'aide à la décision, nécessaire à un aménagement respectueux des espaces naturels sensibles. Magali Charmet, responsable du service environnement, développe : les « premiers résultats exploitables tant d'un point de vue cartographique qu'analytique sont prévus dans trois ans ». Mais les inventaires se poursuivront au-delà pour des mises à jour régulières.

Actuellement en cours, l'action est coordonnée par le Muséum national d'histoire naturelle pour la phase de collecte. L'analyse (conduite par un collège scientifique) portera sur : 1) l'étude écologique des espèces ; 2) les continuités écologiques mettant ainsi en évidence le réseau de liens nécessaires au maintien des espèces ; 3) la consommation de l'espace (infrastructures routières, urbanisation, phénomène de cabanisation...). ■



© Conseil général de Seine-et-Marne



Les processus de la concertation

Les dessins de ce dossier sont de Frédéric Deligne

le dossier

CONCERTATION

Sensibilité, flexibilité, créativité

Aujourd'hui, les populations aspirent à participer à l'élaboration des décisions. Elles le disent clairement et réclament le dialogue comme une évidence. Défi à relever, la concertation impose à ses animateurs une grande capacité d'adaptation.

Tant que les politiques publiques de protection des milieux naturels se limitaient à quelques sites prestigieux, l'État pouvait s'appuyer sur la réglementation, sur l'interdiction; et mobiliser les moyens nécessaires au respect de ses décisions. Mais la pression sur les milieux s'est fortement accrue et les initiatives de protection se sont multipliées en conséquence, tout particulièrement avec Natura 2000. De nos jours, elles couvrent une part importante du territoire. L'imposition de ces dispositifs par les autorités aurait désormais un coût économique et politique beaucoup trop élevé; et ce, d'autant plus que la population aspire à participer plus directement à l'élaboration des décisions qui la concernent et aussi, comme l'écrit Marc Guérin, parce que l'argument de l'intérêt général a perdu du poids. Aujourd'hui, la protection des espaces naturels passe donc autant par la connaissance scientifique des écosystèmes et par la maîtrise des techniques de génie écologique que par l'établissement d'un dialogue entre les parties concernées; notamment, entre les organisations qui portent l'objectif de protection et les autres acteurs du territoire.

Ce dossier apporte divers éclairages sur la manière

dont ce dialogue se met en place, en proposant plusieurs témoignages. Il montre que dialoguer, c'est d'abord écouter et comprendre l'autre, c'est associer différents types de savoirs, c'est mettre en avant les besoins de chacun et non pas les procédures. Il apporte des éléments de réponse à la question de savoir qui est légitime pour faciliter le dialogue. Il propose quelques outils de diagnostic et d'animation. Il mentionne combien il est important de bien gérer à la fois l'espace et le temps du dialogue. Il insiste sur le fait que le travail ne doit pas s'arrêter avec la signature d'un accord. Le dialogue doit se poursuivre au-delà, pour accompagner la mise en œuvre des mesures décidées et pour rendre possible les adaptations nécessaires. Finalement, ce dossier laisse entrevoir que, non seulement l'animation du dialogue repose sur des compétences relationnelles, mais qu'elle demande à l'animateur de mieux se connaître lui-même et de développer ses capacités d'adaptation.

Adaptation, adaptation... le dialogue sur la nature, dialogue de vivants sur le vivant, est un défi permanent qui nous obligerait donc à toujours plus de sensibilité, de flexibilité et de créativité. ■

PHILIPPE BARRET
GEYSER - INGÉNIEUR AGRONOME,
MÉDIATEUR ET FORMATEUR

>>> Mèl :
phi.barret@geyser.asso.fr



Le dossier

FORUM PAR CERCLES
D'ÉCHANGES
LE 22 MARS 2005
À ASPET (31).



© Jean-Claude Flament - Mediaterra



Ours Discussions dans les vallées

>>> Renforcement de la population d'ours des Pyrénées

Le gouvernement a annoncé le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées. Sa mise en œuvre sera le résultat d'une longue concertation.

L'*Ursus arctos* est en danger. La population d'ours des Pyrénées n'est pas viable à long terme. Aussi, en 2005, le gouvernement annonce-t-il le lâcher de cinq ours, pour le printemps/été 2006. Dans la perspective de ce renforcement de population, une large concertation avec les acteurs pyrénéens sur les modalités de sa mise en œuvre est engagée.

Large, pourquoi? Parce que les sondages d'opinions réalisés dans les Pyrénées en 2003, 2004 et 2005, révèlent que l'acceptation sociale de l'ours est globalement acquise. Cependant, cette tendance majoritaire n'est pas celle qui est relayée publiquement. Aussi, dans l'optique de développer une concertation équitable, il semble nécessaire, au côté des processus classiques tels les comités de pilotage (où seuls les représentants institutionnels sont associés), qu'un système de concertation plus large soit développé. La coordination de cette consultation est confiée au préfet de la région Midi-Pyrénées appuyé par la Diren. Dans un premier temps, l'ensemble des acteurs concernés reçoit un dossier proposant les dispositions techniques du renforcement. On y rappelle également les mesures économiques et sociales existantes et des pistes d'amélioration y sont suggérées. Cependant, la discussion reste ouverte sur les mesures destinées à rendre cette opération compatible avec le maintien et le développement des activités humaines.

Diverses instances sont associées à la concertation. Au total, sur une période de trois mois, plus de quarante réunions sont menées, rassemblant plus d'un millier de personnes. Par ailleurs, soixante-douze personnalités institutionnelles sont auditionnées individuellement et 1 329 personnes ont l'occasion de s'exprimer directement dans le cadre d'une enquête menée par internet¹. Bien sûr, et cela va sans dire, les autorités espagnoles et andorranes ont également été consultées. Outre le nombre important de réunions, il faut également pointer la diversité des modes de

>>> Mèl : evelyne.sanchis@midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr

PLUS DE MILLE PERSONNES ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE SUR INTERNET. IL S'AGISSAIT DE QUESTIONS OUVERTES NÉCESSITANT UNE RÉFLEXION APPROFONDIE. L'ANALYSE DES RÉPONSES ET DES PROPOSITIONS D'ACTIONS A ÉTÉ FAITE PAR RUBRIQUE : COHABITATION AVEC LE PASTORALISME, CHASSE, FORÊT... ONT ÉTÉ RETENUES LES PROPOSITIONS RÉALISTES ET SURTOUT POSSIBLES À METTRE EN ŒUVRE AU VU DES FINANCEMENTS.

concertation mis en œuvre. Cette diversité n'est pas le fait du hasard mais la résultante d'une adaptation aux structures et aux acteurs. Ainsi, la concertation a usé des voies classiques de réunions institutionnelles. C'est le cas du comité de massif, des comités départementaux ou des réunions de maires et conseillers généraux. D'autres rencontres, cependant, ont pris un autre tour. Des réunions spécifiques ont été montées avec les fédérations de chasseurs, les associations de protection de la nature... Il faut souligner aussi l'originalité des entretiens individuels conduits avec divers responsables institutionnels.

Des cercles d'échanges

Plus près du terrain, la concertation a également pris la forme d'auditions publiques. Des forums ou cercles d'échanges ont été organisés. Environ soixante personnes, pour chaque forum, choisies par un institut de sondage sur la base de critères de représentativité de la population de montagne, ont été invitées à débattre au sein de six tables de dix personnes.

Et puis, pour s'ouvrir au très grand public, une enquête via internet a été menée dès le 15 février et jusqu'au 30 avril. Tout un chacun pouvait alors y consigner son opinion et formuler des propositions.

Cependant, l'ouverture de la concertation ne signifie pas pour autant l'adhésion. Ainsi, lors des réunions, institutionnelles, quatre positions ont été adoptées : pratiquer la politique de la chaise vide ; ne venir que pour déposer une motion type et se retirer en refusant le dialogue ; venir en masse pour limiter les possibilités de formulation d'avis positif ; participer en manifestant son opposition ou en effectuant des propositions constructives.

Quoi qu'il en soit, la diversité des modalités et des lieux de concertation a permis une grande richesse de propositions et de nombreuses préconisations ont été retenues. Le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises sera rendu public en début d'année 2006. ■

ÉVELYNE SANCHIS
DIREN PYRÉNÉES

1. www.ours.ecologie.gouv.fr





De la concertation à l'autodiscipline

>>> Patrons pêcheurs dans le Var



© Isabelle Masrinski



CETTE DÉMARCHÉ TROUVE SES RACINES DANS NOTRE CULTURE PROFESSIONNELLE.

Le comité local des pêches du Var et le Parc national de Port-Cros se sont, ensemble, penchés sur la question du maintien de la ressource halieutique et de la préservation des habitats dans les eaux du Parc national. Ils ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges codifiant la conduite à tenir par les pêcheurs professionnels. Ceux-ci doivent signer cette charte pour obtenir l'autorisation de pêche. Aujourd'hui, à la demande des pêcheurs eux-mêmes, les termes de la charte ont été repris dans un arrêté préfectoral. En clair : elle est devenue légalement obligatoire et opposable. Rencontre avec Jacques Guillaume...

Ainsi, les pêcheurs et les gestionnaires du Parc national de Port-Cros ont réussi à se mettre d'accord sur les modalités de pêche dans les eaux du Parc. En quoi cette démarche est-elle différente d'autres démarches de concertation ?

Cela faisait déjà plusieurs années que la pêche, dans les eaux de Port-Cros, faisait l'objet de discussions. Le Parc manifestait une volonté de limiter la pression sur la ressource halieutique. Il voulait imposer un *numerus closus* et limiter le nombre d'autorisations de pêche sur le site. Nous n'étions pas d'accord. Tout d'abord parce que c'était nous ignorer. Et, d'autre part, je ne vois pas pourquoi on aurait créé un privilège pour certains, fussent-ils tirés au sort.

Aussi, j'ai proposé de revenir à la doctrine professionnelle des prud'homies de pêches : « On ne restreint pas l'accès à la ressource mais on

la régleme. » On se met d'accord sur des règles très précises et tout pêcheur qui respecte ces règles peut aller travailler dans les eaux.

Je suppose que les gestionnaires d'espaces protégés, qui cultivent la culture de la concertation, ont été immédiatement d'accord.

Enfin... il a quand même fallu les convaincre... Cela peut se comprendre car ils faisaient face à une surexploitation des eaux et voulaient agir à coup sûr. Ils exprimaient des craintes. Notamment la peur que ces règles ne soient pas respectées et que l'état de fait perdure.

Mais vous les avez convaincus...

Nous avons un argument : il y a longtemps que les privilèges ont été abolis en France. Et puis... nous sommes têtus... Ils ont fini par accepter d'essayer notre solution. En vérité, ils

Rencontre avec

Jacques Guillaume

PRÉSIDENT DU COMITÉ LOCAL
DES PÊCHES DU VAR

y croyaient déjà à moitié parce qu'il y avait eu beaucoup de discussions préalables, y compris entre pêcheurs.

À quel moment, ont-ils adhéré ?

Dès la première réunion. Il faut dire qu'elle a été d'une efficacité remarquable puisqu'en deux heures, la charte était bouclée, le règlement était écrit... Tout le monde s'était mis d'accord. C'est là que les gens du Parc ont commencé à y croire. Ils ont vu que les pêcheurs étaient acquis à l'intérêt de se fixer des règles. Le reste n'était plus que détails techniques.

Ne me dites pas que cela s'est réalisé sans difficulté aucune...

Il y a toujours des désaccords. Il y a toujours des cas particuliers... Et puis, je le dis avec beaucoup d'autodérision, la tendance des pêcheurs, c'est de râler. Mais, à partir du moment où la solution préconisée s'inscrit dans les règlements prud'homiaux, cela calme le jeu. Les pêcheurs sont en terrain connu. C'est leur culture, leur manière d'être et de faire. Il y a bien sûr des cas particuliers, celui du pêcheur qui vient de plus loin, qui veut un horaire aménagé... Le Parc veut aussi mettre en avant ses objectifs de protection... Cependant, cela fonctionne, il y a un échange, un dialogue, des solutions.

Il faut aussi souligner le point fort de cette démarche : rien n'est figé. Chaque année, en décembre, la charte est réanalysée. Les gens se retrouvent, ils font leurs commentaires, ils règlent les nouvelles difficultés, ils modifient le règlement en conséquence. D'année en année, le règlement est affiné en fonction des ressources, du climat, du nombre de pêcheurs, on adapte les détails techniques... Avec un souci : non pas de piller la ressource mais de la protéger.

suite page 10 ● ● ●

De la concertation à l'autodiscipline

● ● ● suite de la page 9

Qui est présent autour de la table, lors des révisions de la charte ?

Tous les patrons pêcheurs qui ont demandé à travailler à Port-Cros, une vingtaine cette année. C'est très important, vous savez. C'est aussi pour cette raison qu'il y a une autodiscipline.

Cette charte a donné lieu à un arrêté préfectoral, c'est-à-dire qu'elle a pris rang de règlement officiel. C'est important à vos yeux ?

C'est tout l'intérêt de ce processus qui ouvre la voie à une réflexion sur les plans de gestion. À Port-cros, en fait, on a fait la démonstration que l'on peut construire des plans de gestion départementale sur la base des pratiques prud'homales. Contrairement à d'autres règlements, tel le cantonnement de pêche qui fige les choses pour quatre ans, la mise en place d'une instance de concertation pérenne donne toute sa force à cette charte.

Cette concertation a-t-elle induit des effets non attendus ?

Oui. Par exemple, nous venons de participer à l'édition d'un livre sur le savoir-faire ancestral des pêcheurs. Sans la charte, aurions-nous été des interlocuteurs pour le Parc ? Je vous réponds non. Il n'y avait aucune raison qu'il nous aide à trouver des financements, à trouver un éditeur... Pourtant, les pêcheurs peuvent avoir un rôle de catalyseur auprès des usagers, afin qu'ils respectent l'environnement. Et puis, globalement, nous sommes redevenus des interlocuteurs. Dès qu'il se passe quelque chose, nous sommes tenus au courant par les affaires maritimes, par le Conseil général. Ils nous considèrent, alors que ce n'était plus vrai.

Bilan positif donc ?

Il y a beaucoup d'autres dimensions positives. Ainsi, par exemple, les pêcheurs font des déclarations de capture qui permettent au Parc de procéder à un suivi des espèces. Je dirais que c'est une démarche gagnant-gagnant qui trouve ses racines dans notre culture professionnelle. ■

RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

>>> Comité local des pêches du Var

Mél : clpmem.var@wanadoo.fr

>>> Parc national de Port-Cros

Mél : nicolas.gerardin@espaces-naturels.fr



© R. Lamberet - Cren Rhône-Alpes

S'adapter, le maître mot

Agir en fonction du territoire

Les expériences de concertation se suivent mais ne se ressemblent pas ! D'un cas à l'autre l'approche doit être adaptée au contexte comme en témoignent deux opérations menées par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

1. Le suc de Clava est situé dans le nord de l'Ardèche ; le Forez dans la Loire.

2. Conservatoire régional des espaces naturels.

Les deux fois, le Conservatoire visait la préservation de pelouses sèches sur affleurements rocheux. Les deux fois, le Conservatoire devait agir sur un territoire nouveau. Les deux fois, au suc de Clava comme dans le Forez¹, le Cren² Rhône-Alpes a mené la concertation locale.

La comparaison s'arrête là ! Ni l'échelle de travail ni l'initiative du projet ne permettaient d'avoir une approche similaire. Ainsi, sur le suc de Clava, le Cren a profité d'une opportunité (offerte par les botanistes du secteur) pour agir tandis que dans le Forez, l'intervention a été préparée. Elle devait aboutir sur une concertation à la carte. Les deux démarches sont certes complémentaires. Elles illustrent, aussi, que la taille du territoire et son homogénéité culturelle constituent un facteur important dans la manière de mener la concertation.

Expériences

Le suc de Clava constitue une petite station exceptionnelle, et unique pour la France, d'une fougère affectionnant les affleurements de serpentine. Pour mener le projet de préservation du site, l'approche était facilitée par la présence d'une seule commune concernée, dont le maire et son conseil municipal constituaient le premier niveau de concertation et de sensibilisation. Mais très vite, l'originalité du foncier a mis en première ligne de la concertation les habitants du hameau proche, en tant que propriétaires du sectional et principaux usagers.

Curieusement, un léger conflit, né d'un malencontreux dépôt de gravats sur une partie de la station botanique a servi de déclencheur. À partir du moment où le Conservatoire a accepté de prendre en charge l'enlèvement des gravats, l'écoute et la solidarité autour du projet s'en sont trouvées renforcées. L'appui décisif de la municipalité au projet acquis, il devenait possible de discuter de la gestion du site à travers un comité de pilotage





La forte identité du territoire et l'implication émotionnelle des habitants sont un élément important de la démarche de concertation.

puis d'associer les habitants aux chantiers de restauration: phase décisive, où la concertation s'est traduite par une appropriation physique du projet. Dans ce premier cas, le comité de pilotage est très vite devenu une instance d'expression et d'échanges; sur le Forez, en revanche, il restera longtemps un lieu d'information.

Car la situation initiale y était bien différente. L'initiative du Cren visait à cerner les enjeux et les potentialités d'intervention sur les nombreux pointements de basalte, riches d'une flore de pelouse plutôt originale pour le département. Une trentaine de communes

étaient concernées, avec des motivations variées pour préserver leur patrimoine.

La taille du territoire ne permettait pas, comme dans le premier cas, de débiter directement la concertation par une approche humaine. Il était utile de préparer cette étape par une étude de faisabilité permettant de hiérarchiser les sites à enjeux et de préparer une synthèse pédagogique en huit pages, support indispensable de la concertation avec les communes.

Après une large réunion publique, chaque maire disposait des éléments pour éclairer son conseil municipal.

Par la suite, et pour répondre aux différentes sensibilités locales, le Cren a imaginé un menu à la carte: ici

une simple information, là un appui technique, là encore l'animation d'un comité de pilotage local accompagnant la prise en charge de la gestion du site. Ainsi la concertation s'est poursuivie au cas par cas, selon l'enjeu du site, la faisabilité foncière et surtout l'intérêt porté par les acteurs locaux.

Sur trois sites pilotés par le Cren, un véritable comité de pilotage a été instauré avec le souci du maintien de l'appropriation du projet par les locaux. Dans plusieurs cas où la commune a choisi de prendre en charge elle-même les travaux de restauration avec l'appui technique du Cren, un simple groupe de travail a été proposé.

Au final, ce « zoom » progressif et la souplesse d'intervention ont permis d'œuvrer sur une dizaine de pics de basalte. Pour les communes restantes, le Cren reste un interlocuteur privilégié.

Deux expériences, des différences. Des leçons aussi: dans tous les cas, les acteurs locaux doivent rester maîtres de la préservation de leur patrimoine. La concertation, bien menée, doit montrer le Conservatoire dans un rôle d'interface, tant pour faciliter l'appropriation locale d'un projet que pour apporter l'assistance technique nécessaire. Elle ne peut pas être imposée mais doit s'adapter au contexte... avec souplesse. ■

PASCAL FAVEROT - CREN RHÔNE-ALPES

>>> Mél: pascal.faverot@espaces-naturels.fr

LA CONCERTATION EST PLUS OU MOINS ACTIVE EN FONCTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTEURS S'APPROPRIENT LE TERRITOIRE. ICI, IL S'AGISSAIT D'AGIR SUR LE SITE DE LA MADONE DE PURCHON, CONSTRUITE EN 1875 PAR LES HABITANTS DU VILLAGE EUX-MÊMES. LE SEUL FAIT QUE L'ÂME DU LIEU SOIT RESSENTIE COMME « EN DANGER » A FORTEMENT FACILITÉ L'IMPLICATION ET LE DIALOGUE.



témoignage



Cheville ouvrière de la concertation dans sa commune, André Bouchand explique les éléments qui ont conditionné la réussite.

Nous avons une âme à défendre

Notre pays a une âme. C'est un fait, une réalité très forte, partagée par tous les habitants du village.

Ainsi, plus qu'un lieu de promenade, la Madone est un lieu de pèlerinage religieux, sentimental et historique. En s'y rendant, les habitants rendent aussi hommage à leur terre, à leurs aïeux, à leur enfance...

Le Conservatoire n'a donc pas eu beaucoup d'efforts à fournir pour nous convaincre. Il a suffi qu'il nous montre où, sur notre commune, il existait une faune et une flore d'un intérêt particulier. Nous avons parcouru les pelouses sèches avec un naturaliste et nous avons compris: nous risquions de perdre ces plantes rares, particulièrement sur le site de la Madone, fréquenté par des véhicules tout terrain et des 4X4!

Juste une démonstration et le déclic a eu lieu: nous étions prêts à trouver des solutions pour empêcher cet effet dévastateur. La population a suivi.

En revanche, nous n'aurions pu agir seul. C'est parce

que le Cren, organisme techniquement compétent, est intervenu que le problème a été pris au sérieux par la population. Notre parole d'élus, même actifs à la défense de notre environnement, n'aurait pas eu le même poids. Le Cren est un organisme connu et reconnu, capable d'être entendu, il a animé le comité de pilotage et ce fut un véritable atout.

Mais aurions-nous réussi sans notre esprit rural? Le tempérament local est également une autre raison du succès. Il a fallu trois ans pour aboutir. Cela peut sembler long et décourager certains. Pas nous. Culturellement, nous sommes issus de la terre. Nous aimons peser le pour et le contre. Nous n'avons pas peur du temps, et nous tenons aux valeurs de notre environnement. ■

ANDRÉ BOUCHAND

Maire de Champdieu (Loire), 1 800 habitants

>>> Mél: mairie-champdieu@wanadoo.fr

L'enquête

L'enquête, étape préliminaire

Souhaitant constituer un réseau d'agriculteurs gestionnaires de tourbières et de landes, le Cren Limousin a, en tout premier lieu, mené l'enquête.



Les landes à bruyères et les tourbières, milieux naturels emblématiques du Limousin connaissent une forte régression qui risque de conduire à leur disparition. À l'origine de ce constat, deux causes principales : l'abandon des pratiques traditionnelles d'élevage, voire de l'activité agricole, mais également l'enrésinement du plateau de Millevaches.

Pour revaloriser l'image de ces milieux, le Conservatoire régional des espaces naturels a souhaité développer un partenariat plus formel avec le monde agricole et, pour ce faire, animer un réseau d'agriculteurs, gestionnaires de tourbières et de landes.

Préalable à la constitution de ce réseau : la réalisation d'une enquête à caractère sociologique¹. Destinée à dresser un panorama de l'image de ces milieux par les agriculteurs, elle devait également permettre de connaître leurs pratiques et leurs attentes. Quelles utilisations ont-ils aujourd'hui de ces milieux ? Sont-ils sensibles à leur importance écologique ? Seraient-ils volontaires pour s'investir dans leur gestion et leur préservation ?

Une image contrastée

Ingénieure agronome en formation, et stagiaire du Cnasea², Vanig Aydabirian est allée à la rencontre d'un échantillon représentatif d'exploitants. Elle a ainsi interrogé quarante d'entre eux.

L'enquête a d'abord cherché à caractériser la représentation qu'avaient les exploitants de l'environnement, du paysage, des milieux naturels. Les agriculteurs ont ensuite été invités à s'exprimer sur les moyens de valoriser et préserver ces milieux, selon trois axes : économique (développement d'une plus-value à travers la valorisation des milieux : exemple d'une marque associée à ces derniers), social (mise en place d'une animation locale à travers un réseau d'exploitants gestionnaires), politique (pertinence des mesures agro-environnementales en rapport avec les landes et les tourbières).

Les deux tiers des agriculteurs interrogés se

montrent enthousiastes à l'idée d'un réseau de gestionnaires, même s'ils assortissent leurs propos de conditions. En revanche, la globalité de l'enquête produit une image contrastée.

Aux yeux de la majorité des exploitants, la préservation de ces milieux passe par une valorisation économique des surfaces concernées. Cette valorisation peut s'orienter soit à travers les activités traditionnelles d'élevage, soit à travers la mise en place d'ateliers de diversification ; ce dernier aspect restant encore peu développé sur les zones enquêtées.

Les landes à bruyères, utilisées comme espaces de parcours, ont une image de terrains peu valorisables sur le plan de l'engraissement des animaux mais sembleraient, au dire de certains éleveurs, avoir des effets bénéfiques sur le plan de la prophylaxie. L'image patrimoniale, reconnue, passe au second plan au regard de considérations économiques ; l'installation de jeunes exploitants ou le développement de l'exploitation nécessitent des surfaces complémentaires difficiles à obtenir dans un contexte de concurrence avec les boisements de résineux.

Les exploitants considèrent que le réseau doit se construire autour de personnes issues du territoire : la connaissance fine de ce dernier, de son évolution historique, des problèmes rencontrés est une condition essentielle pour s'assurer de l'adhésion des agriculteurs. Enfin, il doit permettre de fournir des conseils aux agriculteurs – *via* des réunions d'information et des actions de démonstration – sur la valorisation des milieux sur le plan agricole, et ne pas tout axer sur la préservation. Le Cren, s'il est reconnu pour ses compétences naturalistes, recueille néanmoins des avis partagés pour animer seul le réseau, du fait de reproches sur son manque de connaissance approfondie du monde agricole. Un partenariat avec les organismes agricoles semble donc nécessaire.

Ce travail d'enquête a joué un rôle important pour l'échange d'informations, donnant ainsi des bases communes de travail entre personnes de cultures différentes, gage de réussite des actions à mettre en place. ■

ERWAN HENNEQUIN - MATHIEU BONHOMME CREN LIMOUSIN

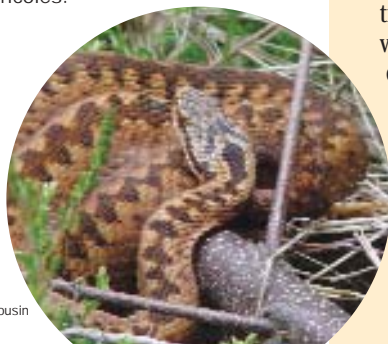
FRANÇOIS DELAQUAIZE CNASEA

>>> Mél :
hennequin@conservatoire-limousin.com

EN HAUT : VACHE LIMOUSINE.
EN BAS : VIPÈRE PÉLIADE,
ESPÈCE INFÉODÉE AUX LANDES
ET TOURBIÈRES.

1. En réponse à un objectif important du plan d'actions régional landes et tourbières.

2. Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.





© Éric Volto - Parc marin international

>>> Aires marines protégées

Il s'agit aussi de négociation...

La création et la gestion d'un espace protégé nécessitent une concertation permanente entre partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Existe-t-il des méthodes éprouvées ? Qui est le mieux placé pour l'animer ? Qui est-il préférable d'associer à la démarche ? Chaque situation est un cas d'espèce, dépendant étroitement des enjeux, des milieux et des acteurs en présence.

Réunis à Chausey en septembre 2005, les membres du forum des Aires marines protégées ont analysé quelques expériences¹ de concertation récemment vécues en Méditerranée et en Atlantique : le Parc marin de la Côte Bleue, créé sur la base d'une concession de culture marine, puis étendu avec l'appui des professionnels du quartier maritime ; la Réserve naturelle de Scandola, l'une des premières Aires marines protégées (AMP) de Méditerranée, dont l'extension est envisagée ; l'île de Porquerolles, à quelques encablures du Parc national de Port-Cros, concernée par l'élaboration d'un document d'objectif (Natura 2000) ; l'archipel de Chausey où il s'agit, dans le cadre d'un Docob également, de proposer des mesures de protection et de gestion du site. Susceptibles de déboucher sur la création d'une AMP, ces opérations ont toutes été initiées par des organismes publics. Il apparaît cependant que la concertation n'y est pas obligatoirement assurée par l'opérateur lui-même, et qu'elle peut être confiée à un partenaire local, reconnu et légitime (commune, groupement professionnel). Au cours des premières phases de la procédure, les administrations de tutelle se mettent parfois volontairement en retrait, laissant la parole et l'initiative au public. Il s'agit de faire remonter les besoins de la population, en prenant le temps d'expliquer et de comprendre, pour éviter le « parachutage » d'outils inadaptés « venus d'en haut », de l'Europe, de l'État ou du continent...

Des comités de pilotage, préfigurant souvent un futur conseil de gestion, éventuellement déclinés en groupes de travail thématiques où résidents, associations et professionnels sont représentés sans exclusive,



PARC MARIN
INTERNATIONAL
DES BOUCHES
DE BUNIFAZI.

© Bruzzi - Parc marin international

1. Présentées par Frédéric Bachet (Parc marin de la Côte Bleue), Alain Barcelo (Parc national de Port-Cros), Stéphane Renard (Conservatoire du littoral) et François Arrighi (Parc naturel régional de Corse).

permettent à chacun de s'exprimer, de discuter et de débattre. Des rencontres informelles et l'ouverture de dossiers en mairie offrant au public de s'informer ou d'émettre des avis sur la démarche engagée, s'avèrent particulièrement utiles pour préciser et prolonger les débats officiels tenus en réunions publiques. Si la transparence est de mise au sein de ces différents « espaces de parole », la médiatisation reste généralement discrète voire inexistante, n'intervenant que dans un second temps, lorsque les partenaires se sont appropriés la démarche et qu'ils jugent nécessaire de la faire connaître.

Il est important que ces débats se nourrissent d'une analyse préalable du territoire (études faunistiques ou floristiques, enquêtes de fréquentation ou inventaire des enjeux pour le territoire). Si elle est pertinente et largement restituée, une telle analyse légitime la procédure et permet aux publics de s'y retrouver en échangeant sur des problématiques communes.

Enfin, la négociation, parce qu'il s'agit aussi de cela, ne peut s'engager sur des *a priori*, en particulier sur ceux de la protection ou de la réglementation à tout prix. On constate ainsi que les propositions de maîtrise d'usages ou d'intervention des pouvoirs publics, parfois souhaitées par les utilisateurs eux-mêmes, émergent spontanément pour régler tel conflit d'usage ou garantir la pérennité de telle ressource.

Privilégier la circulation de l'information au sein du territoire sans pour autant communiquer hâtivement « à l'extérieur », associer tous les partenaires locaux y compris les opposants potentiels, favoriser l'émergence des propositions émanant des usagers directement concernés et se garder de privilégier tel ou tel outil de gestion, accompagner plutôt que guider..., tous ces préalables contribuent à faire des partenaires de la concertation de véritables acteurs susceptibles de s'investir plus tard dans la gestion du site. ■

GUY-FRANÇOIS FRISONI
PARC MARIN INTERNATIONAL DES BOUCHES DE BUNIFAZI

>>> Mél : frisoni@oec.fr

CI-DESSUS :
UNE GIRELLE PAON.
À GAUCHE : GORGONES
ET MÉROU.

>>> Gestion contractuelle en Brenne

Accrocs dans le contrat

Après douze ans de gestion contractuelle dans le cadre d'un Life nature (entre 1993 et 2005), le Parc naturel régional de la Brenne et la Ligue pour la protection des oiseaux font le bilan...



Douze ans après

Le bilan des dix-neuf conventions signées pour cinq années doit être consigné avec clairvoyance et sans positivisme outrancier. S'il est exact que la majorité des propriétaires respecte globalement les termes des cahiers des charges, on peut cependant observer quelques accrocs fâcheux. Il est en effet difficile, pour les propriétaires, d'apprécier l'impact défavorable de certaines pratiques pour la biodiversité. Et ce, d'autant plus que ces pratiques sont ancestrales. De même, il n'est pas aisé, pour eux, de saisir en quoi une pratique sans conséquence à un endroit aura un effet destructeur ailleurs.

Il faut savoir en tirer les leçons et retenir qu'une politique de gestion contractuelle nécessite une animation soutenue durant toute la durée du contrat. Formations légères, conseils techniques et forte présence de terrain... il est nécessaire de développer une « culture de la biodiversité » chez les gestionnaires de l'espace, engagés dans ces contrats.

La question de la pérennité est également posée. Ainsi, pour les quatre contrats de dix ans qui s'achèvent, l'avenir n'est pas assuré. Et s'agissant de sites majeurs de la Brenne, la situation est préoccupante.

Un des propriétaires, qui ne renouvellera pas la convention, souhaite boiser une partie du terrain et créer un étang sur le marais alcalin (ce qui ne sera pas autorisé par la DDAF). Dans un autre cas, la propriété a été vendue il y a deux ans, avec transmission du contrat au nouveau propriétaire sur la période restant à courir. Mais, au mépris des termes de la convention, celui-ci a entrepris des travaux sans en avertir le Parc. Il a notamment effectué un drainage ayant fait l'objet d'un procès-verbal par la DDAF! Pour le troisième contrat, la personne est très âgée et la convention prolongée jusqu'en 2010 peut s'arrêter subitement en cas de succession. Enfin, pour le dernier site, le propriétaire est prêt à s'engager dans un contrat Natura 2000 mais il envisage de vendre à moyenne échéance. Autant d'éléments qui montrent la fragilité des contrats signés. La question est donc posée: si l'on veut une sauvegarde durable, ne faut-il pas, sur les sites à enjeu majeur, envisager d'autres formes de mesures de conservation? ■

BRUNO DUMEIGE - PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

L'AGENT ÉCO-PASTORAL SURVEILLE DES PONEYS D'ÉCOSSE QUI ENTRETIENNENT DES SITES REMARQUABLES EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE.



© PNR de la Brenne



© PNR de la Brenne

DES PONEYS LANDAIS ONT ÉTÉ UTILISÉS POUR LA GESTION CONSERVATOIRE DES SITES SOUS CONVENTION LONGUE DURÉE.

>>> Mèl: b.dumeige@parc-naturel-brenne.fr

N'y revenons pas: la gestion contractuelle offre des avantages. Parmi eux, l'implication des acteurs locaux non naturalistes, la co-construction des cahiers des charges avec les représentants des gestionnaires de l'espace, l'intégration de la protection de la biodiversité dans les activités économiques... Mais cette démarche induit également des fragilités, c'est du moins, ce que l'expérience nous amène à constater après douze ans de travail.

Venons-en aux faits: le programme Life nature comprenait un volet important de conventions de gestion avec des propriétaires privés. Totalisant plus de 850 ha, ces conventions portaient sur des milieux non agricoles: landes, étangs, marais alcalins, et permettait une indemnisation financière à l'hectare.

En 1993, la phase préliminaire a consisté à élaborer des cahiers des charges avec des représentants des pisciculteurs, des agriculteurs, des chasseurs... La promotion de ces contrats a alors été assurée à la fois par le syndicat des pisciculteurs et, plus sûrement, par contact individuel relayé par les animateurs du programme (toujours accompagnés d'un élu du Parc: le président de la commission Patrimoine naturel).

Afin de rassurer les propriétaires inquiets sur cette procédure « innovante », la première convention était signée pour une année. Durant cette période, les naturalistes effectuaient un diagnostic écologique. Il permettait d'identifier si des travaux de restauration de milieu devaient être envisagés ou si une gestion conservatoire par le pâturage d'animaux rustiques était nécessaire.

Pendant ce même laps de temps, et donc avant la renégociation des contrats pour quatre années avec les propriétaires, un voyage d'étude au marais Vernier fut organisé. Il permit de découvrir l'expérience d'écopastoralisme et le point de vue très positif de chasseurs sur cette technique de gestion de milieu. Convaincus de l'intérêt de cette gestion, quatre propriétaires de Brenne acceptèrent de souscrire, non une convention sur quatre ans, mais un contrat sur dix ans dont seulement quatre années étaient indemnisées! La demande auprès des propriétaires de contrats de longue durée se justifiait par des investissements lourds d'achats de troupeaux, de création de clôture, de gyrobroyage de ligneux pris en charge financièrement par le programme Life.



PESSIÈRE-HÊTRAIE (ÉPICÉA ET HÊTRE) PRISE PAR LE GIVRE.



>>> Enquête sociologique en Vanoise

Des visions différentes également légitimes

D'après les enseignements de la « sociologie de la traduction¹ », une innovation ne devient une « découverte » que si ses promoteurs peuvent enrôler un vaste réseau social pour la faire valoir. En ce sens, il n'y a pas de faits scientifiques (en l'occurrence écologiques) qui ne soient aussi des faits sociaux.

Depuis la création du Parc national de la Vanoise, la forêt de pins Cembro de l'Orgère fait l'objet d'un conflit. Il oppose la commune de Villarodin-Bourget et certaines associations de protection de la nature. Tandis que les habitants souhaitent valoriser économiquement cette cembraie, les associations voudraient que son statut se rapproche de celui d'une Réserve intégrale. Le Parc a obtenu un moratoire des différentes parties : aucune décision ne sera prise tant que ne sera pas rendu un rapport de recherche définissant la « valeur » de cette forêt.

Ce programme comportait plusieurs volets intéressant les sciences de la nature et les sciences humaines. Ces dernières devaient décrire les conditions de la « compréhension sociale » de cette forêt du point de vue de tous ceux qui ont à la connaître : randonneurs, habitants, professionnels... Complexe, cette notion joue un rôle fondateur dans l'existence d'un collectif. Montrer comment un groupe parvient à se mettre d'accord sur la définition d'un objet (ici, la forêt de l'Orgère) révèle moins de choses sur la nature « en soi » de la forêt que sur les principes qui constituent ce groupe : comment il s'appréhende compte tenu de son évolution démographique, socio-économique ou culturelle. Et cela est également vrai des notions en usage dans une communauté scientifique.

Un espace, trois expériences

L'enquête a mis au jour trois types de relations significatives à la forêt :

- la forêt comme « pays ». Les habitants des communes n'entretiennent guère de distance avec la forêt : au point que parler de la forêt revient à raconter leur passé. Cette expérience de l'espace est celle de la subjectivation la plus poussée, de l'appropriation la plus achevée ;
- la forêt comme « écosystème ». À l'opposé du « pays », que l'on parcourt presque sans le voir, la relation à la forêt décrite par la notion d'« écosystème » renvoie à une expérience objectivante. Elle suppose une mise à distance. Lorsqu'un scientifique parcourt la forêt, il l'observe comme un être « en soi », en s'efforçant même d'effacer toute trace de présence humaine ;
- la forêt comme « paysage ». Entre les deux pôles précédents, il y a l'expérience typique du randonneur qui n'est guère familier de ce genre d'environnement. Pour combler cet écart, il développe une approche sensible, pour ne pas dire esthétique (elle doit beaucoup aux schèmes de sa culture artistique : peinture, poésie, littérature, cinéma...).

Toutes légitimes, ces expériences s'inscrivent chacune dans une plus vaste vision du monde.

Au-delà de l'accord obtenu, après de nombreux aller et retour, c'est un travail plus profond qui s'est effectué vers une meilleure compréhension du point de vue de l'autre : une étape préa-

lable à la définition d'un « bien commun ». En effet, la réalisation de l'enquête sociologique a fourni à chacun les termes d'une traduction de son point de vue dans le langage et le système de compréhension de l'autre. C'est ensuite par l'instauration d'un dispositif tiers² (l'instance de pilotage comportant de nouveaux membres) que la transformation vers la notion de bien commun a pu s'effectuer.

Cette notion de bien commun repose sur deux découvertes : celle faite par l'ensemble des protagonistes qui admettent que la dimension patrimoniale de la nature n'exclue pas nécessairement la mémoire collective qui s'y attache ; celle ensuite des habitants de la commune, qui discernent que la « valorisation » de la forêt (et de leur propre passé) peut prendre une autre voie que la coupe.

Conçue comme lieu d'initiation et d'animation scientifique et culturel, une « maison de la forêt » aménagée dans le village répond bien mieux aux contraintes et aux attentes de ceux qui, désormais, sont devenus des partenaires. ■

PIERRE LE QUEAU

SOCIOLOGUE - UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

>>> Mél : Pierre. Le-Queau@upmf-grenoble.fr

1. Michel Callon et Bruno Latour - *Les scientifiques et leurs alliés*, Paris, Pandore, 1986.

2. L'enquête a aussi eu cette efficacité grâce aux changements intervenus dans les équipes municipales et de direction du Parc.

LA CONCERTATION NÉCESSITE SOUVENT
DE SE RENDRE SUR LE TERRAIN.

« La neutralité n'existe pas »

Rencontre avec

Catherine Luciani

DIRECTRICE DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE



Afin de concerter les acteurs de l'environnement de façon pérenne, le Conseil général de l'Aude a institué un Conseil consultatif de l'environnement et du cadre de vie. Catherine Luciani nous en dit plus...

Le Conseil consultatif de l'environnement et du cadre de vie... c'est une instance originale...

Depuis longtemps, nous collaborons avec les associations de protection ou d'éducation à l'environnement, les utilisateurs du milieu, les fédérations sportives, les chasseurs, les pêcheurs... Mais nous souhaitons donner à cette démarche une forme un peu institutionnelle. Nous avons opté pour la mise en place d'un lieu de concertation et d'échange sur des dossiers directement opérationnels. Le Conseil consultatif de l'environnement et du cadre de vie peut, soit s'auto-saisir de certains dossiers, soit nous le convoque pour le consulter sur des politiques que nous menons. Les groupes de travail se réunissent au moins une fois par trimestre, plus souvent si besoin.

Vous parlez d'un travail en concertation avec les associations, on peut s'interroger sur le fondement de votre légitimité... Comment ça marche et, surtout, pourquoi ça marche ?

Comment ça marche ? Tout d'abord, il faut dire que les débats sont quelquefois houleux. Nous ne sommes pas toujours d'accord. Récemment, le débat le plus conflictuel a porté sur l'abattage des platanes le long des routes. Nous étions confrontés à une double logique : sécurité routière contre niche écologique. Nous avons réellement joué le jeu et réfléchi à des mesures alternatives. Tout cela pour dire que les choses ne sont ni simples, ni roses. Cependant, nous avons acquis une légitimité qui repose sur un travail antérieur de longue haleine. Nous nous intéressons à l'écologie et nous écoutons les associations depuis longtemps. Les responsables de la vie associative ont, clairement, le sentiment qu'ils ne parlent pas dans le vide et que leur parole peut être reprise dans les politiques publiques. En se dotant d'un outil formel nous avons gagné du temps car nous avons une instance identifiée et rapidement mobilisable. Aujourd'hui, ce lieu de débat est entré dans la culture locale.

Entre une concertation informelle et une instance pérenne, il y a un grand pas. Comment avez-vous conçu cette idée ?

Nous en ressentions le besoin. Il y a trois ans, nous avons donc passé l'été, le président de la commission Environnement et moi-même, à recevoir, une par une,

toutes les associations. Nous voulions arrêter les contours de cette instance : quelles associations devaient en faire partie, lesquelles étaient légitimes, engagées, volontaires, pertinentes... ? Nous avons également arrêté le nombre de membres et les axes prioritaires de travail sur lesquels il convenait de s'engager. Ce travail d'élaboration a été mis en œuvre avec les acteurs.

Certains se sont sentis exclus ?

Certaines associations nous ont sollicités après coup. Ainsi, nous avons omis d'intégrer les associations de consommateurs par exemple. Cependant nous en avons refusé d'autres, notamment celles qui n'avaient pas de vision départementale. Par ailleurs, une instance ne peut fonctionner que si sa taille est raisonnable. Aujourd'hui, elle compte trente-huit membres, mais les choses ne sont pas figées. Nous pouvons toujours prendre une délibération modificative.

Diriez-vous que votre légitimité repose sur une certaine neutralité, notamment lors d'éventuels conflits entre acteurs ?

Je ne dirais pas cela. Je pense, au contraire, que nous menons des politiques précises, d'ailleurs très clairement affichées. Du reste, je ne crois pas que la neutralité existe. Ce qui est important, c'est la cohérence des discours et des politiques. Le CESCIV est d'ailleurs un lieu où nous pouvons expliquer nos politiques. En fait, ce que nous voulons, c'est mener ces politiques de la manière la plus intelligente et la moins conflictuelle possible.

Mais je crois que les associations y trouvent aussi leur compte puisqu'elles apprennent à trouver des solutions partagées. C'est là-dessus, véritablement, que repose la vraie légitimité de cette instance : chacun apprend à se connaître, à se reconnaître. Le Conseil général devient un biais, une porte ouverte qui permet d'aborder les problèmes dans toute leur complexité humaine et sociale. ■

RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

Le pôle ressources

Un annuaire, une lettre d'information, des fiches d'expériences, des outils et des formations... le pôle ressources met en relation des personnes en charge des sports de nature.

>>> Pôle ressources national sports de nature
Creps Rhône-Alpes - BP 38 -
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. : 04 75 88 15 10 •
<http://www.sportsdenature.gouv.fr>



Les collectivités médiatrices

Neutre par définition, le médiateur cherche à concilier des intérêts divergents. Les collectivités locales peuvent-elles revendiquer cette légitimité ?

>>> Sports de nature

L'organisation des sports de nature se trouve à l'interface des préoccupations environnementales, économiques, éducatives, sociales comme d'aménagement du territoire. Cependant, cette interface n'est pas toujours pacifique. Leur pratique concurrence parfois d'autres usages (chasse, pêche ou autres sports de nature notamment) ou engendre la modification de l'affectation des lieux (agriculture, préservation environnementale, etc.) en leur apportant parfois une nouvelle valeur socio-économique. Les uns défendent leur site, les autres leur tranquillité, les troisièmes la préservation des milieux, les quatrièmes leur activité économique, etc. Ces tensions peuvent se stabiliser et se transformer en un équilibre gagnant/gagnant mais elles peuvent aussi dégénérer et provoquer des conflits.

Une légitimité possible

L'expérience montre que les collectivités locales, quand elles sont intéressées par la préservation des milieux et par le développement des territoires, ont un rôle légitime à jouer pour faciliter des régulations constructives et concertées. Ces régulations se rapprochent souvent de la médiation territoriale à l'image de celle menée dans le canyon du Tayrac en

Aveyron. En 2001, ce lieu était l'objet de querelles entre professionnels encadrants, pêcheurs et riverains. Le maire de la commune de Saint-Jean du Bruel, soutenu par le Parc naturel régional des Grands Causses, a réuni les protagonistes afin qu'ils définissent les modalités d'un accord mutuel. La répartition spatiale et horaire des usages comme l'approbation d'un code de « bonne conduite », formalisées par une convention discutée chaque année, ont permis une fréquentation durable du canyon dans le respect des autres usages et des objectifs de préservation environnementale.

Cet exemple souligne le rôle implicite de médiateur des collectivités locales et ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, elles sont proches des situations de gestion et perçoivent donc l'importance des enjeux. Ensuite, elles sont sensibles aux préoccupations des acteurs locaux qui se tournent aisément vers les élus en cas de conflit. Troisièmement, si elles veulent être garantes de l'application des principes du développement durable sur leurs territoires, elles doivent chercher à concilier des intérêts parfois divergents dans les champs de l'intervention sociale, économique et environnementale.

D'autres compétences

Parfois cependant, elles n'occupent pas cette place, elles ne veulent pas s'impliquer car trop peu concernées, incompetentes ou parties prenantes. D'autres acteurs peuvent alors venir s'y substituer à la demande des parties ou de leur propre initiative : l'État par la voix du préfet ou

de l'un de ses services (DDJS, DDAF, Diren), une association, un médiateur professionnel, etc. Le rôle particulier du Conseil général est à souligner. Compétent depuis 2000 (art. 50-2 de la loi du 16 juillet 1984) pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, il doit élaborer un plan départemental¹ destiné à gérer les lieux de pratiques sportives, sur proposition de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Naturellement, cette commission consultative est souhaitée représentative de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion et le développement des sports de nature. Cette instance pourrait notamment devenir, si le Conseil général et les membres de la commission le souhaitent, un lieu, parmi d'autres, efficace pour la régulation des conflits d'usages. Cela ne veut pas dire qu'elle assurera désormais à elle seule la régulation mais c'est une nouvelle alternative qui s'offre aux acteurs pour veiller au développement durable d'espaces de nature ouverts au plus grand nombre. ■

CHARLOTTE MICHEL
INGÉNIEURE CONSEIL USAGE ET TERRITOIRES

OLIVIER REYBAUT
PÔLE RESSOURCES NATIONAL SUR LES SPORTS DE NATURE

>>> Mels :
michelterritoires@free.fr
olivier.reymbaut@laposte.net

1. Qui inclut le Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées. Compétence départementale depuis 1983.

Au fur et à mesure des rencontres...

Les gens changent

La concertation est un processus qui induit des changements dans l'univers mental des participants. Ces évolutions fondamentales concernent l'ensemble des acteurs en présence.



essentiellement par les agriculteurs céréaliers, les propriétaires fonciers et par un député devenu leur porte-parole.

Pour sortir de l'impasse, les opérateurs ont alors mis en sourdine les enjeux écologiques pour donner plus de place aux préoccupations des acteurs de la concertation. Ils ont modifié les formats de discussion pour les adapter à ces enjeux territoriaux; ils ont intégré dans la légende de la carte des objets non naturalistes; ils ont construit des propositions d'action pour tenir compte de ces préoccupations... Durant cette phase de construction d'un projet de territoire, les opérateurs ont évolué d'une position de « traducteur » de la loi à celle de « médiateur » entre les divers intérêts en présence. Ils ont donné une large place aux savoirs des acteurs eux-mêmes, ce qui a eu pour effet de modifier les asymétries de pouvoir et de connaissance au sein du dispositif. Ayant modifié leur compréhension des enjeux et ayant acquis une plus grande confiance dans le processus, les plus fermes opposants à Natura 2000 ont consenti à jouer le jeu: leur représentant est ainsi devenu porte-parole de la concertation elle-même...

Que se passe-t-il lorsqu'un groupe est en situation de concertation? Il faut comprendre la dynamique de la situation d'interaction sociale générée par la concertation et identifier ce qui en contraint ou facilite le développement. La confrontation des points de vue entre une diversité d'acteurs amène ceux-ci à transformer leur manière de « penser » « leur » réalité (en l'occurrence, la relation entre leurs activités et le fonctionnement de l'écosystème sur lequel elles se développent). Cette transformation est une condition nécessaire aux changements de pratiques et de comportements.

En Charente-Maritime

Le suivi de la concertation autour du site Natura 2000 de Rochefort en Charente-Maritime permet de donner corps à cette perspective. L'histoire de cette concertation peut être organisée autour de trois phases clés qui apportent des éclairages sur les facteurs qui ont favorisé ou non son bon déroulement. Le processus de concertation a démarré avec la présentation des limites de site et des objectifs écologiques par des spécialistes de l'environnement. Ils se sont appuyés, pour ce faire, sur les listes d'espèces et d'habitats des directives européennes et sur des inventaires biologiques. Parallèlement, les opérateurs du site ont organisé des réunions d'information du public qu'ils ont invité à participer librement à des réunions de travail. Durant ces événements, la référence principale à des savoirs naturalistes et l'existence de limites de site préétablies ont installé la concertation dans une phase de conflit, porté

LA PREMIÈRE ÉTAPE A INSTALLÉ LA CONCERTATION DANS UNE PHASE DE CONFLIT. POUR SORTIR DE L'IMPASSE, LES OPÉRATEURS ONT ALORS MIS EN SOURDINE LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES POUR DONNER PLUS DE PLACE AUX PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS DE LA CONCERTATION.

Apprentissages et résultats

Cependant, alors que ces changements favorables étaient à l'œuvre, la nécessité de respecter des échéances pour la livraison du plan de gestion a engagé les opérateurs dans une course contre la montre: les discussions entre experts ont pris le pas sur les discussions plus informelles pour produire la liste des actions et leurs modalités techniques d'application, avec le risque de désolidariser l'ensemble des partenaires du produit final... Cette phase d'expertise illustre la difficulté qu'il y a à concilier une politique exigeant une réponse en termes de résultats, avec le temps et les compétences à mobiliser pour « prendre soin » de situations de changements instaurées par la concertation.

Car ce sont bien les apprentissages qui s'opèrent au sein de ces situations qui permettent l'évolution des points de vue et la construction des accords. En « prendre soin » suppose de mettre en œuvre des formats de discussion et des compétences de facilitation qui permettent l'émergence d'un débat technique, de mobiliser les connaissances comme une ressource pour apprendre et de créer les conditions institutionnelles et politiques d'un vrai débat démocratique. ■

>>> Mél: steyaert@stlaurent.lusignan.inra.fr

PATRICK STEYAERT - CHERCHEUR INRA SAD



>>> Mares de gabion

Deux chasseurs souscrivent un contrat Natura 2000

Il est des expériences simples, qui suivent leur petit bonhomme de chemin mais qui, finalement, sont des plus constructives. Dans le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, chasseurs et techniciens ont travaillé de concert pour protéger les mares de gabion. L'éclosion de cette concertation date du diagnostic biologique du site Natura 2000. La gestion des mares de gabion (environ 600 ha sur les 30 000 de zones humides) y apparaît comme un enjeu particulier. Ces pièces d'eau, d'un intérêt biologique indéniable, représentent une surface aquatique potentiellement importante dans une zone humide essentiellement

constituée de prairies. Par ailleurs, ces mares sont régulièrement soumises à des pratiques traumatisantes pour la biodiversité (assec après la saison de chasse, utilisation de produits phytosanitaires). Dès la validation du document d'objectifs, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et la Fédération départementale des chasseurs de la Manche se sont attelés au sujet.

Sur la base de travaux de stagiaires (accueillis dans les deux structures) chargés d'éclaircir les relations entre végétation et modes de gestion et d'une enquête auprès des propriétaires de gabion, un ensemble de recommandations techniques a été défini par les techniciens du Parc et de la Fédération puis validé par les élus de la Fédération. Les mesures les plus contraignantes ont été rassemblées pour former le cahier des charges d'un contrat Natura 2000.

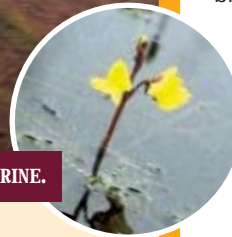
Forts de cette position commune, Fédération et Parc ont invité les propriétaires à des réunions d'information. Avec plus de 200 personnes présentes, l'opération a eu un vif succès. Les débats, parfois animés, ont permis de discuter de gestion des milieux naturels et d'ancrer (ou au moins de commencer à ancrer) le nébuleux et antipathique terme Natura 2000 dans du concret. Dans les mois qui ont suivi, une fiche de recommandations techniques a été éditée, elle est diffusée par la Fédération. Enfin, deux chasseurs ont souscrit un contrat Natura 2000 et deux autres mares sont candidates pour 2006. ■

NICOLAS FILLLOL - PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

>>> Mél : nfillol@parc-cotentin-bessin.fr



VUE AÉRIENNE DES MARAIS DE LA TAUTE ET UNE UTRICULAIRE CITRINE.



© Catherine Zambettakis

Gestion concertée Le jeu en vaut-il la chandelle?

Les politiques de défense des espaces naturels sont-elles vraiment gagnantes quand s'instaure un processus de concertation? Oui, si...

Thème de réflexion, « la concertation » traverse les courants de gestion de l'environnement depuis la fin des années 1970. Cette préoccupation s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement plus large de critique et de réforme de l'action publique qui reste d'actualité. Il s'agit, en substance, de passer d'une action administrative sectorielle dont la rationalité est limitée, à une action collective fondée sur le partenariat et la recherche de l'accord. En France, comme au niveau international, ce modèle est devenu largement dominant depuis les années 1990. Petit à petit, il s'est imposé comme la norme au sein des politiques de conservation de la nature, notamment pour les gestionnaires d'espaces naturels¹. Sans revenir sur les avantages de la concertation dans les processus de décision collective (largement détaillés par ailleurs), il est intéressant de réfléchir aux limites inhérentes à ce type d'approche; notamment du point de vue (bien évidemment partiel) du gestionnaire d'espace protégé et des bénéfices pour l'environnement. Il est, en effet, nécessaire que les gestionnaires s'intéressent aux conséquences, pour l'environnement, des nouveaux modes d'action concertée.

Un choix crucial

Pour les gestionnaires, le choix stratégique est crucial: comment trouver l'équilibre entre le maintien du dialogue avec les acteurs et les exigences en faveur de l'environnement?

Les courants de gestion de l'environnement qui prônent la concertation et la négociation comme modalité principale d'action font l'hypothèse, plus ou moins explicite, que les choix à

suite page 20 ● ● ●



Gestion concertée Le jeu en vaut-il la chandelle?

● ● ● suite de la page 19

construire sont principalement du type gagnant-gagnant. Ainsi, le dialogue et les choix collectifs concertés permettraient, par une dynamique vertueuse, de dépasser les antagonismes quotidiens et d'atteindre une situation désirée par tous. Malheureusement, les oppositions ne sont pas toujours le fait de malentendus non dévoilés, de manque d'informations ou de registres différents de justification. Ces divisions révèlent plutôt des stratégies opposées et difficilement conciliables.

Il est donc indispensable qu'existe une pression sectorielle favorable aux intérêts de l'environnement; cette condition permettrait une intégration réelle des enjeux environnementaux dans les choix collectifs et individuels.

Des limites à la concertation

Les gestionnaires d'espaces naturels font apparaître les limites de la concertation. Ainsi, du point de vue organisationnel, la concertation pose des problèmes non négligeables: coût en termes financiers et en temps de travail, concurrence avec d'autres missions également nécessaires à la conservation, tensions, voire conflits, entre ceux qui y croient et les plus réticents.

Par ailleurs, d'un point de vue opérationnel, la concertation comme mode d'interaction demande de faire des choix qui s'avèrent souvent cruciaux: qui faire participer, sur quelle base de représentativité, quelles règles de décision collective adopter...? La question est d'importance. Du reste, les exemples ne manquent pas où (notamment sur des sujets sensibles) les acteurs aux positions les plus tranchées ont été exclus du processus de dialogue²: soit qu'ils n'aient pas eu envie d'y être associés, soit qu'on les a évités. Ce dernier choix peut s'expliquer par la crainte de voir le processus de discussion tourner au pugilat. Mais est-il si raisonnable dans la mesure où ces acteurs sont généralement ceux qui ont un impact déterminant sur le problème à traiter? Quelle est alors la légitimité d'une action concertée qui ne prend pas en compte un acteur ayant une incidence forte sur le problème qu'on veut gérer? À l'inverse, quel est le prix à payer pour impliquer cet opposant? Cette implication ne risque-t-elle pas de se faire au détriment du traitement des points sensibles du dossier, faisant sombrer le gestionnaire dans un processus de «pseudo-concertation»?

Enfin, d'un point de vue stratégique, la concertation suscite trois réflexions: premièrement, parce qu'en favorisant la représentation formelle des acteurs, l'institutionnalisation de la concertation peut aboutir à des positions stéréotypées et par là même diminuer les marges de manœuvre du gestionnaire.

Deuxièmement, parce que la recherche d'accords locaux peut demander beaucoup d'énergie. Or on sait que les conditions globales (macro-économiques, stratégies de filières, changements dans les modes d'attribution des aides publiques, etc.) ne permettent pas toujours leur pérennité.

Et puis, troisièmement, parce que cette même concertation entraîne une marginalisation de l'approche naturaliste et de protection de l'environnement. Ainsi, par exemple, si l'on observe les relations entre gestionnaires et acteurs sur plusieurs territoires, on s'aperçoit qu'elles évoluent vers une marginalisation des naturalistes et des associations de protection de la nature. Les raisons de cet état de fait? D'une part, les savoirs scientifiques ne sont plus au goût du jour, ils se trouvent désormais en concurrence avec les savoirs «locaux». Et, d'autre part, dans le paradigme actuel de gestion de la biodiversité, tout questionnement issu des rangs écologistes sur l'impact des activités humaines est désormais suspecté de vouloir exclure l'Homme de la nature et de préférer «les petites fleurs aux hommes». Ce soupçon, qui aboutit progressivement à la disqualification du point de vue naturaliste, pose des questions d'ordre stratégique. En effet, l'affaiblissement des acteurs environnementaux risque de réduire les marges de manœuvre du gestionnaire: il n'aurait plus la possibilité de s'appuyer sur ces «partenaires traditionnels» pour défendre l'intérêt environnemental.

Ce positionnement nouveau implique aussi des tensions entre le gestionnaire et les naturalistes, pourtant incontournables pour réaliser certaines missions (inventaires, expertises).

Pour une évaluation environnementale de l'action

Voici pourquoi les politiques de concertation et de gestion locales doivent désormais être accompagnées de deux nouvelles priorités pour les gestionnaires d'espaces naturels. Ainsi, et c'est là la première priorité, les gestionnaires ne peuvent considérer qu'ayant abouti à établir un consensus, ils sont parvenus au résultat escompté. Ils doivent évaluer sérieusement la teneur environnementale des accords issus des processus de gestion concertée. Deuxièmement, ils doivent également évaluer et contrôler la mise en œuvre de la part environnementale de ces accords. Ces deux priorités paraissent essentielles. Elles éviteront que la concertation n'ait d'autres fins que l'apaisement des conflits et qu'elle n'aboutisse à un consensus «mou» en défaveur de nos espaces. ■

ALEXANDRE EMERIT

DOCTORANT EN SCIENCES DE GESTION À L'ENGRF
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET FORÊTS

>>> **Mél:** Emerit@engref.fr



1. Voir les réflexions menées par les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels: atelier «Regards croisés sur la concertation et la perception de l'usage» du 13^e congrès des Conservatoires d'espaces naturels, atelier «pour une gestion concertée des espaces naturels» lors des Journées nationales de réflexion des Parcs naturels régionaux (2003), colloque sur la gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne (à l'initiative du Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes).
2. Plusieurs cas issus de notre expérience nous viennent à l'esprit: que ce soient les forestiers lors de la négociation concertée d'un schéma directeur forestier au Cameroun, des éleveurs ou représentants syndicaux dans les discussions sur les mesures de protection des troupeaux contre le loup, les gestionnaires de station de ski dans le cas de la protection des populations de galliformes dans les zones périphériques des Parcs nationaux.



PLAGE DE CALA FRANCESE - POINTE DU CAP-CORSE.

© Marie Noëlle Battesti - Association Finochjarola



Conflits d'usage

Les préalables à la concertation

Et si les conflits d'usage étaient l'occasion de débattre d'une conception renouvelée de la notion d'intérêt général? Ils seraient donc le point de départ d'une démarche de construction commune?

Identifier les points de désaccord

Certes, la concertation correspond à une aspiration croissante de la population, cependant son importance relève également d'autres faits. Elle a une capacité à autoriser les échanges de points de vue dans le but d'établir une expertise associant divers types de savoirs. Pour cette raison, la procédure de concertation, qui peut prendre de multiples formes, doit permettre une expression complète des différentes parties ainsi qu'un réel échange entre les diverses positions et types d'expertises.

Mais, pour que cette confrontation puisse avoir lieu, la démarche doit être organisée. L'organisation vise également à éviter les manipulations, notamment celles que favorisent la proximité trop étroite entre le maître d'œuvre et l'expert officiel.

La reconnaissance de points de vue multiples ne veut pas pour autant signifier que toute idée d'objectivité est abandonnée, sous peine de réduire la concertation à une procédure de légitimation du rapport de force. La procédure doit intégrer cette aspiration à l'objectivité. Cependant, la concertation ne doit pas nécessairement déboucher sur le partage d'un point de vue unique. Au contraire, la concertation qui permet l'identification précise des points d'accord mais aussi de désaccord entre les parties peut être considérée comme réussie.

Bien des questions restent en suspens. Les démarches de participation incluent-elles nécessairement un mécanisme de codécision et ne faut-il pas mieux distinguer ces différentes phases, notamment pour des raisons de responsabilité et parce que tous les éléments de la prise de décision ne sont pas nécessairement en place à l'issue de la phase de concertation? Dans ce cas, comment éviter, comme c'est parfois le cas, que les décisions adoptées *in fine* soient très fortement décalées par rapport aux recommandations issues de la phase de concertation? ■

MARC GUÉRIN¹

CHARGÉ DE MISSION AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN
CHEF DU DÉPARTEMENT GESTION DES TERRITOIRES - CEMAGREF ANTONY

>>> Mél : marc.guerin@cemagref.fr

Dans les espaces ruraux, les conflits d'usage s'expliquent d'abord par la dynamique propre à ces territoires. Ainsi, aux côtés du rôle plus classique de production, d'autres fonctions s'affirment. Ce sont des fonctions de résidence (liée au redressement démographique), de récréation, de préservation de l'environnement des espaces ruraux... Elles entraînent une confrontation entre des acteurs dont les intérêts et les représentations divergent. Mais les conflits d'usage reflètent aussi l'évolution générale des rapports sociaux qui se particularisent par une judiciarisation croissante et par la crédibilité déclinante de l'argument de l'intérêt général.

Reconsidérer l'intérêt général

Le mode d'intervention public qui s'est imposé depuis l'après-guerre et jusqu'à ces dernières années reposait sur l'idée d'un intérêt général pré-construit, incarné par l'État, et fondé sur sa capacité d'expertise établie sur le seul registre scientifique. Or, de nos jours, l'expertise opérée par un seul organisme et conduite exclusivement sur le registre scientifique éveille la défiance des acteurs. Les conflits d'aménagement, comme ceux liés à la protection de la nature (définition des périmètres Natura 2000 par exemple), naissent du rejet de ce mode d'expertise et de l'invocation de l'intérêt général. Aussi, les conflits qui apparaissent, notamment à propos des enjeux de protection de la nature, ne sont pas à considérer comme un échec mais, au contraire, comme une occasion de mise en débat de la notion de l'intérêt général. Ils peuvent permettre d'enclencher un processus d'expertise incorporant des savoirs scientifiques mais aussi des points de vue liés à des pratiques. Ce constat conduit à considérer la concertation comme une étape cruciale du processus de décision.



1. Cet article reprend quelques éléments développés dans une récente publication du Commissariat général du Plan, Marc Guérin (s.d) *Conflits d'usage à l'horizon 2020. Quels nouveaux rôles pour l'État dans les espaces ruraux et périurbains?*, La Documentation française, 2005, 200 p. Cette publication résulte du travail collectif d'un groupe qui comportait des représentants associatifs, des agriculteurs, des élus, des administrateurs et des chercheurs.



© Cren Limousin

Chargée de mission Natura 2000 au Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, Nathalie Le Chalony anime les réunions de mise en œuvre des documents d'objectifs. Dans ce cadre, elle utilise des techniques d'animation dites innovantes.



Des outils innovants po

Rencontre avec
Nathalie Le Chalony
CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000

Apprivoiser le silence

Vous avez l'habitude de travailler avec des personnes d'horizon et de culture très divers... Vous utilisez des techniques d'animation peu classiques. On m'a parlé de métaplan : de quoi s'agit-il ?

Le métaplan est une technique d'animation comme une autre, aussi avant d'en parler, je veux préciser que pour animer une réunion, il faut, d'abord, la « sentir ». Il faut chercher à savoir quel type d'ambiance, quel type de rapports humains vous souhaitez créer. Je ne cherche pas la même chose dans une réunion administrative, cadrée, et lors d'une rencontre qui réunit des propriétaires ou des exploitants. Une réunion se prépare aussi en amont. Il m'arrive de chercher le contact privilégié et régulier avec une personne ressource, le président d'une association par exemple. J'attends que ce soit lui qui me propose d'aller « manger un morceau » ou de réunir les membres de son association afin de continuer la discussion avec eux.

À l'inverse, lors des réunions programmées, je réfléchis beaucoup sur le lieu et sur la place dans l'espace. Ce n'est pas neutre, un lieu. Dans tel endroit, je verrai tout le monde, dans tel autre je serai en retrait... Je procède à une préparation mentale qui me permet de m'adapter pendant la réunion elle-même. Faut-il rester debout ? S'asseoir autour de la table ? En fonction de l'atmosphère, j'adapte mon comportement.

Ensuite, vous réfléchissez sur la manière de faire ?

Il existe tout un panel de techniques d'animation, je ne les connais pas toutes, mais elles correspondent à des objectifs de production différents. Il m'est fréquemment arrivé d'utiliser le métaplan. Il s'agit d'une technique de petits papiers. Je la mets en œuvre lorsque j'ai des groupes de réflexion thématiques à animer.

Comment cela se concrétise-t-il ?

Récemment, nous avons travaillé sur la gestion des landes du secteur. Je soumetts donc la question à mon groupe de travail : que peut-on mettre en place d'un

point de vue agricole ? Le monde paysan est-il intéressé pour récupérer ces landes et les mettre en pâture ? Dans quel cadre ? Peut-on s'entendre entre les mesures écologiques et les impératifs agricoles ? L'objectif de la réunion ainsi exprimé, mon rôle est double : intégrer des éléments qui me sont inconnus – en effet, je ne suis pas agricultrice – et ne pas perdre de vue mes impératifs écologiques.

Je demande alors à chacun d'inscrire des mots clés sur des papiers. J'insiste sur la notion de mots clés, et non de phrases à rallonge... Le mot pâturage par exemple est un mot clé.

Je récupère ensuite ces papiers. Je les lis, un à un, et nous essayons de les classer et de les ordonner. Il s'agit de regrouper les mêmes idées. Généralement, la discussion s'engage. Elle permet de faire ressurgir les différents problèmes et surtout d'y répondre. Du papier et un *paper board* sont nos outils de travail.

C'est une méthode très intellectuelle. Elle impose de s'éloigner du sujet avant d'y revenir. Comment est-ce ressenti par des gens très pragmatiques, comme les agriculteurs ? N'y a-t-il pas un rejet, une incompréhension ?

Cela dépend des groupes. Les professionnels du tourisme, par exemple, sont rompus à ce genre d'animation et cela ne pose aucun problème. Dans une réunion de travail agricole ou forêt, c'est un peu plus difficile. Au début, les gens se regardent, l'air de dire : « Qu'est-ce qu'on fait là, à quoi joue-t-on ? » Dans ce cas, je réexplique le principe, puis je m'écarte, quitte à laisser le silence s'installer.

Un silence qui dure longtemps ?

Deux, trois minutes... Oui, c'est long. Mais je suis persuadée que les moments de silence ont leur importance. J'ai d'ailleurs fait un travail sur moi-même pour accepter ce silence. Au début, c'était franchement difficile, je le vivais comme une agression. Mais j'ai compris que c'est un temps de maturation de la part du groupe et je m'impose de ne pas rompre ce silence. Il se passe toujours quelque chose au bout du compte : soit quelqu'un demande une précision, soit les membres commencent à écrire. Je n'ai jamais eu affaire



1. Programme national de formation des chargés de mission Natura 2000 et d'agents de développement, démarche de formation-action d'équipes territoriales. >>> www.natura2000.espaces-naturels.fr

2. On trouvera une présentation synthétique de ces outils et d'autres dans l'ouvrage collectif *Agriculture et Environnement, 36 fiches pour la formation et le développement*, Educagri Editions, 1999.



ur animer les groupes

2005 - DIVERSES RÉUNIONS EN LIMOUSIN.

à quelqu'un qui se lève, mécontent. Finalement, je crois que c'est une forme de respect : une manière de dire au groupe « Vous avez la main ».

Tous ces mots sur des bouts de papier, tous ces concepts en vrac, comment les assembler pour conduire la réflexion ?

Ce n'est pas forcément la partie la plus simple. C'est un exercice sans filet, je suis obligée de faire une synthèse en temps réel. Difficile ! D'autant qu'il faut rester très pragmatique. Je dis souvent : « Concrètement, on fait quoi ? » Je m'attache à faire valider des priorités.

Cela suscite beaucoup de participation ?

C'est là l'intérêt. À chaque idée, il y a des réactions, les gens ne sont pas d'accord et chaque mot est l'objet d'une discussion. Mais je dois aussi gérer le temps, une réunion ne peut pas durer plus de deux heures, au-delà les participants décrochent.

Quelles sont les limites de ce type d'outil ?

Un, l'ampleur de la réunion. Une quinzaine de personnes, c'est un maximum. Ensuite, il faut des thématiques de réflexion assez précises et très concrètes. Ce type d'outil sied à une réflexion collective et contradictoire débouchant sur des décisions. Généralement, c'est une technique qui fait sourire. J'ai quelquefois des petits papiers provocateurs. Dans ce cas, je prends sur moi. Mais surtout, ce n'est qu'un outil parmi d'autres. Quand je suis avec un groupe socioprofessionnel, comme une association de chasse par exemple, j'utilise d'autres techniques d'animation.

Vous êtes-vous déjà sentie en danger ?

Dans ce type de réunion, on peut facilement se sentir remis en cause. Cependant, j'ai appris à faire le distinguo. Aujourd'hui, je sais que ce n'est pas moi qui suis visée mais l'animatrice ou la procédure sur laquelle je travaille. Cela aussi demande une certaine préparation psychologique.

Quelle est la plus grande qualité de cet outil ?

La démarche pédagogique qu'il suscite. C'est une vraie démarche de formation au sens où elle déclenche quelque chose dans la tête de l'autre. Il s'approprie et mûrit le questionnement. Avec ce type d'outil, la concertation devient une formation collective, susceptible de faire évoluer les pratiques. ■

RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

>>> Mél : nlechalony@conservatoirelimousin.com



>>> Des outils participatifs Instaurer une connivence

La concertation d'accord, mais comment s'y prendre, nous demandent les professionnels qui participent à des sessions de formation¹ ? Au-delà des outils et méthodes d'animation, la réponse est déjà contenue dans leur participation. En effet, le mixage des publics (espaces naturels, développement local, collectivités, réseaux associatifs, services de l'État...) recrée la complexité des situations de terrain. Ce qui est vécu au sein du groupe reproduit en partie ce qui se passe « en vrai » ! Or, il apparaît que l'animation d'une véritable concertation est avant tout un état d'esprit ! D'ailleurs, dans un groupe en formation, on repère vite les personnes dont la personnalité et la vision du métier leur donnent une posture tournée vers la concertation : ceux qui savent que l'autre détient une part de vérité qu'ils n'ont pas et dont ils ont besoin.

Comment s'y prendre ?

Ceci dit, la question des outils, des méthodes d'animation subsiste. Alors parlons-en. Il ne s'agit pas de détailler chaque technique², mais de les évoquer afin de donner l'envie au lecteur d'en savoir plus et, peut-être, de participer à un stage. En revanche, il est loisible de mettre en avant les points communs de ces méthodes. Car toutes placent le participant en situation de création collective ; toutes semblent s'éloigner de la problématique originelle pour mieux y revenir ; toutes prennent en compte la réalité psycho-sociologique des individus et des groupes, toutes permettent de « construire » en connaissance de cause.

En effet, pour ériger une solution collective, il est essentiel de mettre en lumière la logique qui pousse chacun d'entre nous à agir. On pourra donc, par exemple, demander au groupe de dessiner un « diagramme de Venn », c'est-à-dire un schéma sous forme d'ensembles inclus ou non l'un dans l'autre. Chaque ensemble représente une logique d'actions, certaines s'agrègent alors que d'autres s'opposent. Le schéma final, le dessin pourrait-on dire, permet au

groupe de visualiser et donc de prendre conscience du degré d'implication de chaque acteur vis-à-vis de la problématique et, du type d'interaction entre acteurs. Il est intéressant aussi de s'interroger sur les systèmes de représentations socioculturelles des acteurs. En effet, chacun d'entre nous est porteur de valeurs qui marquent nos prises de décision, même s'il n'y a pas de déterminisme direct entre nos représentations et nos actes. Une méthode consiste à demander à chacun de dessiner un blason. Celui-ci doit exprimer les valeurs indispensables à respecter dans l'action à mettre en œuvre. Ce visuel est ensuite présenté au groupe qui compare, discute... et élabore un blason collectif. Ce faisant, il se met d'accord sur les valeurs qu'il souhaite défendre au travers de l'action commune. En revanche, au moment de recueillir des avis et des opinions, on pourra utiliser le métaplan (technique des petits cartons évoquée dans la page de gauche). Le recours aux cartons facilite l'expression de chacun. De plus, chaque carton (chaque idée) a le même poids et la même valeur ! Pour décrypter les logiques d'actions, comprendre les registres d'argumentaires évoqués par les parties et, aussi, repérer les systèmes d'alliance, une autre technique d'animation est issue de l'analyse sociologique de Boltanski. Le sociologue défend l'idée que l'Homme évolue au sein de plusieurs « cités » (une cité est une logique de justification basée sur une conception du bien commun) : cités civique, domestique, industrielle, de l'opinion, inspirée, marchande... Le groupe doit alors reconstituer ses propres cités, et donc les logiques d'argumentation qui lui appartient. Certes, toutes ces méthodes ont un côté atypique que l'on peut redouter. On retiendra pourtant qu'elles invitent à l'essentiel : une connivence entre acteurs. ■

MICHEL SCHLAIFER
ETCHARRY FORMATION DÉVELOPPEMENT

>>> Mél :
michel.schlaifer@afmr-etcharry.com

En préalable Construire sa légitimité

Ya-t-il des « incontournables » à savoir, des choses à ne pas omettre quand on veut réussir un processus de concertation? D'expérience en expérience, de cas en cas, d'analyse en analyse, la pratique du terrain a conduit à retenir trois conseils. Et d'abord celui-ci : la base pour un médiateur, pour un animateur du dialogue, c'est d'être reconnu comme légitime. Or, on peut construire sa propre légitimité.

La bonne attitude

L'animateur peut construire sa légitimité avant le démarrage du processus mais aussi tout au long de son évolution. La légitimité, en effet, est à la fois relative et évolutive. Suivant son attitude et ses choix, l'animateur perdra ou gagnera en légitimité. Ainsi, trois fondamentaux permettent de préparer le processus de concertation :

- **Établir la confiance, chercher des alliés.** Le futur animateur du dialogue doit établir des contacts préalables avec les acteurs clés pour expliquer son initiative ou sa mission, mais aussi pour écouter les craintes et les attentes qu'elle suscite chez ses interlocuteurs et pour savoir dans quelles conditions ils seraient prêts à participer à une concertation. Dans certains cas, il mettra en place un comité de pilotage du processus composé d'un petit nombre de personnes proches (moins de dix). Celles-là pourront jouer un rôle de relais auprès de certains groupes d'intérêt (on notera que dans les dispositifs institutionnels, tels que Natura 2000, le comité de pilotage est officialisé et qu'il intègre un plus grand nombre de personnes). La qualité de l'écoute lors de cet entretien initial et la prise en compte des besoins exprimés lors de la conception du dispositif de dialogue permettront à l'animateur de gagner en légitimité.
- **Réaliser un diagnostic initial équilibré.** Ce diagnostic, réalisé par l'animateur avant le démarrage du processus doit lui permettre d'acquiescer une vision globale du sujet qui sera abordé en concertation, puis de partager cette vision globale lors de la première réunion. Un gestionnaire de Réserve qui détaille les enjeux écologiques et bâcle les aspects socio-économiques part dans la concertation avec un handicap certain !
- **Jeter les bases d'une certaine neutralité.** L'animateur doit clarifier sa propre position

par rapport au sujet de la concertation, puis s'exercer à prendre de la distance vis-à-vis de cette position (ce qui ne veut pas dire renier ses convictions). Ensuite, il doit s'assurer du soutien de sa propre organisation dans la prise en charge de cette fonction d'animation. Il organisera parfois une répartition des rôles avec ses collègues, lui se consacrant à l'animation et quelqu'un d'autre à la défense des positions naturalistes. Enfin, s'il y a lieu, il clarifiera ses rapports avec son commanditaire, pour s'assurer notamment que les décisions ne sont pas déjà prises et qu'il est bien là pour faciliter un dialogue ouvert. ■

PHILIPPE BARRET



À maîtriser Les étapes de la concertation

- **Première étape :** bien identifier les temps/espaces de participation et les temps/espaces de décision. Construire ensemble des propositions est une chose, décider de les mettre en œuvre en est une autre. Parfois, la décision est prise par le groupe qui a élaboré les propositions ; souvent elle est prise à un autre niveau, par l'un des acteurs, par une assemblée d'élus, par l'État... En outre, certains processus voient se succéder plusieurs vagues de participation-décision (exemple de Natura 2000 : désignation des sites, adoption du Docob, signature de contrats). Tout ceci doit être clarifié le plus tôt possible, car chaque vague de participation appelle un dispositif spécifique.
- **Deuxième étape :** construire l'architecture du dispositif. Pour nous, le cœur du dialogue, c'est bien la série de réunions qui doit permettre aux personnes et organisations concernées par une même problématique de partager leur expérience, d'exprimer leurs besoins, de se recon-

naître mutuellement, puis de construire des solutions acceptables par tous. Ce cheminement va être vécu dans un ou plusieurs groupes de travail, qu'ils soient thématiques ou géographiques. Ces différentes instances de dialogue, leurs objectifs, leurs règles de fonctionnement, la manière dont elles s'articulent entre elles et avec l'éventuel comité de pilotage constituent donc le cœur du dispositif. Mais deux ingrédients supplémentaires sont à considérer : la relation avec les experts et la relation avec le reste de la population. Concernant le premier point, il s'agit de voir comment les instances de dialogue vont être associées au diagnostic ou aux expertises complémentaires : les experts scientifiques ou techniques vont-ils réaliser leur travail et le soumettre aux instances ? Ces instances vont-elles définir le cahier des charges des études ? Ou vont-elles participer à la réalisation du diagnostic ?



POURRAIS MENER
NEGOCIATION SUR
PRODUCTION
EN TOUTE
PARTIALITÉ



En savoir plus

Co-auteur du *Guide pratique du dialogue territorial*, édité et diffusé par la Fondation de France.
www.comedie.org

l'instance de dialogue : comment s'assurer de leur représentativité par rapport à leur groupe d'intérêt ? Comment construire leur légitimité au sein de l'instance ? Comment faire participer les non-organisés ?

Au fil des trois étapes de montage d'un dispositif de dialogue territorial, nous avons cité plusieurs ingrédients que l'on retrouve dans la plupart des expériences. Ce qui varie d'une expérience à l'autre, c'est leur poids et leur place respectifs dans le dispositif. Ainsi le développement de la capacité d'adaptation de l'animateur est plus important que l'acquisition d'outils. Il faut retenir que le dialogue territorial est un processus vivant, susceptible d'évoluer rapidement, sous l'effet d'un événement ou d'une interaction entre acteurs. Des changements peuvent remettre en question, au moins partiellement, la stratégie initiale ; des changements ou bien l'échec relatif de telle ou telle modalité de concertation. L'animateur doit donc apprendre à élaborer des outils de suivi-évaluation du dispositif qu'il a mis en place, puis à redéfinir des éléments de ce dispositif.

Cette capacité d'adaptation de l'animateur concerne aussi la conduite-même d'une réunion. L'animateur doit mesurer en permanence la température du groupe, affiner la sensibilité de ses « antennes réceptrices » pour adapter son mode de conduite. Par exemple, il peut être amené à passer d'une conduite directive, qui marque clairement les étapes à franchir, à une conduite beaucoup plus légère centrée sur la reformulation-synthèse de ce qui est dit.

Bien sûr, l'acquisition de quelques outils est importante, au moins pour rassurer l'animateur, qui peut ainsi partir en animation avec sa fameuse boîte à outils. Mais l'animateur ne doit pas oublier que les outils sont au service du processus et non l'inverse ! ■

PHILIPPE BARRET - GEYSER - INGÉNIEUR AGRONOME, MÉDIATEUR ET FORMATEUR

>>> Mél : phi.barret@geyser.asso.fr

Des mots sur des processus

>>> Dialogue territorial

Conduire la concertation... oui. Mais où porter principalement son attention pour ne rien omettre ? Petit truc méthodologique ou mnémotechnique : trois mots clés sont à retenir.

■ **La multi-partialité.** Il s'agit de se rapprocher successivement de chacune des parties (être empathique). Voici quelques indications pour y parvenir : écouter « activement » avant de parler à son tour ; ne pas chercher à contredire les positions de l'autre, et encore moins ses besoins ; rechercher des solutions pour tous les besoins exprimés, les siens et ceux des autres ; faciliter l'expression des timides. On peut illustrer ces dires par quelques exemples pris sur le vif. Ainsi, lorsqu'un membre du groupe exprime son accord avec ce qui a été dit précédemment préférez la formule : « Nous partageons ce que vous dites », plutôt que : « Vous nous confortez ». Cette seconde expression marque une dichotomie entre le participant et les autres. De même, si un point pose problème pour un participant et que ce problème ne peut être résolu dans le cadre de cette concertation, n'hésitez pas à le reconnaître et à le consigner dans le compte-rendu de réunion. Dites par exemple : « Les dates d'ouverture de la chasse sont effectivement un des éléments du problème. Nous ne pouvons qu'en prendre acte, mais nous en prenons acte. » N'hésitez pas non plus à reprendre et valoriser les interventions en faveur de la concertation. Et réaffirmez l'objectif d'écoute mutuelle : « Il y a un échange d'expériences ici, pas des gens dans leur tour d'ivoire. » Valorisez aussi l'entente entre les différents acteurs, le « faire ensemble », au-delà des conditions financières : « Il vaut mieux s'entendre, voir ce que l'on peut faire ensemble, même si l'incertitude pèse sur les financements. »

■ **La transparence.** L'information sur l'état d'avancement du processus de dialogue doit être diffusée régulièrement, notamment au début de chaque réunion, mais aussi par courrier ou par les médias.

■ **L'efficacité.** Être efficace, c'est « faire avancer » la discussion, centrer les débats, repérer les impasses, respecter les horaires. Mais il ne suffit pas de faire avancer le dialogue, il faut régulièrement pointer les avancées (parfois les reculs !) : proposer une synthèse des échanges, lister les points déjà abordés, rappeler les étapes déjà franchies... Malgré tous ces conseils, il est bien évident qu'un gestionnaire d'espace naturel peut connaître des situations dans lesquelles il lui est impossible d'animer une concertation ; notamment en cas de conflit lourd avec un acteur local. Dans ce cas, mieux vaut faire appel à un tiers qui aidera au rétablissement du dialogue. ■ **P.B.**

Concernant le deuxième point, il est essentiel de faciliter des aller-retour entre les instances de dialogue et la population concernée ; c'est-à-dire des temps d'information (le groupe de travail fait savoir où il en est) et des temps de consultation (l'avis de la population est sollicité).

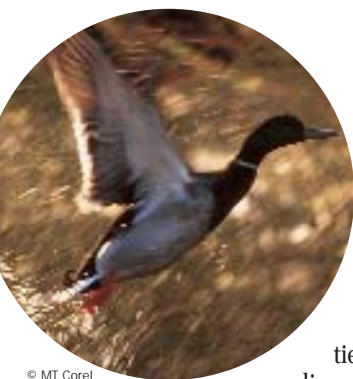
■ **Troisième étape :** dessiner une cartographie des acteurs concernés. Tout d'abord, établir la liste d'acteurs la plus exhaustive possible (on peut partir des groupes d'intérêt, puis repérer les organisations et les individus). Ensuite, placer tous les acteurs sur un diagramme qui permet de clarifier quel sera leur niveau d'implication dans le processus (tel acteur sera-t-il dans le comité de pilotage, dans les groupes de travail ou sera-t-il consulté, voire simplement informé ?). Plusieurs outils aident à effectuer ces choix, en s'appuyant notamment sur les notions de pouvoir, d'urgence, de légitimité.

Finalement, examiner plusieurs questions délicates concernant les futurs membres de

Les ressources alimentaires

Mesurer la fonctionnalité des milieux

Les canards hivernants dans la Réserve naturelle de Chérine sont dépendants des espaces périphériques à la Réserve. Quelle est la nature précise de cette dépendance? Comment optimiser la fonctionnalité de la Réserve sur la base de cette dépendance? Ces deux questions constituent le cœur d'une étude confiée au CNRS de Chizé pour une durée de trois ans. Inscrit dans le cadre de la biologie de la conservation, ce programme scientifique porte plus particulièrement sur la description de l'utilisation spatio-temporelle des habitats, protégés ou non, par différentes espèces d'oiseaux.



© MT Coreil

Située au cœur de la Brenne, la Réserve naturelle de Chérine compte à peine 145 hectares. Cette taille modeste explique pourquoi les espèces d'oiseaux qu'elle vise à conserver dépendent en partie du fonctionnement hydraulique, mais aussi écologique, des espaces périphériques à la Réserve. La question est alors de savoir quelles conditions il faut réunir pour que les espaces protégés remplissent véritablement leur rôle conservatoire. Et, entre autres (c'est ce que nous verrons ici), quel est l'impact des ressources alimentaires dans la fonctionnalité des milieux.

Pour y répondre, nous nous sommes intéressés à la population de canards hivernant en Brenne. Nous voulions comprendre comment, présents de jour sur les sites protégés, ces canards utilisent leur environnement, notamment de nuit. En effet, très étudiés en France pendant la période hivernale, ces oiseaux ont la particularité de changer d'habitat entre le jour et la nuit (période durant laquelle ils se nourrissent). Cependant, comprendre la répartition de ces canards nécessite la prise en compte des différents facteurs pouvant réguler leurs populations. Deux, parmi eux, sont particulièrement pertinents : les perturbations (le plus souvent d'origine anthropique) et les ressources alimentaires. L'étude prend en compte ces facteurs, cependant, ici, nous nous focaliserons sur l'effet des ressources alimentaires quant à l'utilisation de l'espace par les canards. Nous avons comparé deux sites protégés en Brenne : d'une part la Réserve naturelle de Chérine (145 ha), d'autre part le Domaine du Plessis (200 ha), géré par la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre. Ces deux sites, sur lesquels les canards ne sont pas chassés, diffèrent principalement par leur mode de gestion puisque la fédération pratique un agrainage

important (en blé principalement : environ cinq tonnes par hiver) en vue de fidéliser une population de canards en hiver. Cette situation nous permet de tester directement l'effet de la nourriture additive sur le comportement des canards hivernants, à travers un « dispositif expérimental » dans lequel la Réserve de Chérine joue le rôle de témoin par rapport au Domaine du Plessis où le niveau des ressources est modifié.

Méthodologie

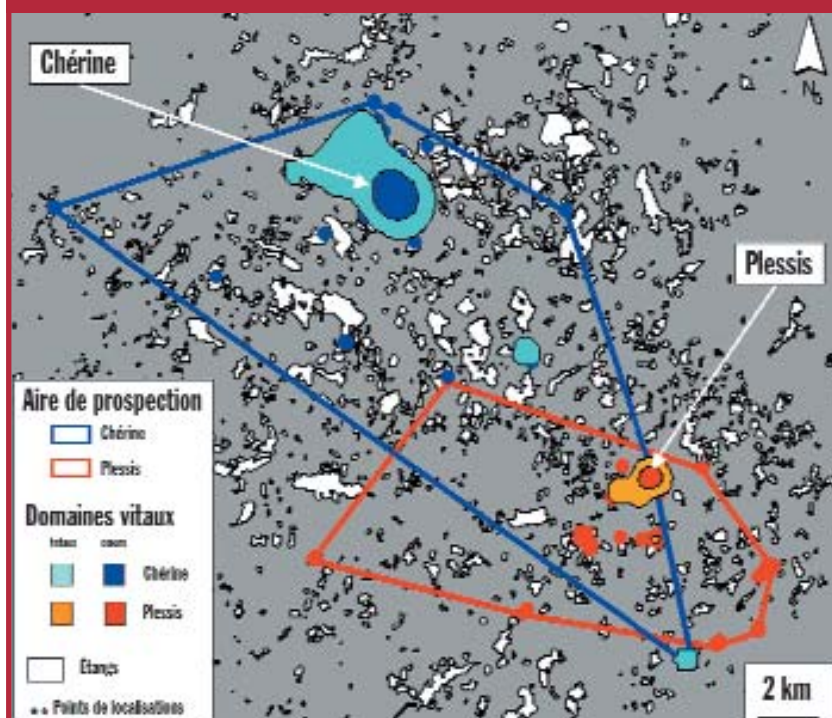
L'ensemble de l'étude s'est déroulé en Brenne durant deux hivers consécutifs (2002-2003 et 2003-2004). La Brenne est

une région du Centre de la France d'environ 100 000 ha, caractérisée par la présence de 2 237 étangs couvrant 8 288 ha d'eau. Ces étangs, à vocation piscicole, sont tous d'origine artificielle, édiés pour les premiers d'entre eux dès le 11^e siècle. En hiver, les canards ont un mode d'occupation particulier de l'espace. En effet, de jour ils se regroupent en grand nombre sur des sites tranquilles : les remises. Remises qu'ils quittent au crépuscule pour s'alimenter la nuit en petit nombre sur des sites en périphérie.

L'utilisation de l'espace par les canards sur les deux sites a été étudiée par suivi télé-métrique. Nous nous sommes focalisés sur les espèces de canards de surface les plus abondantes en hiver : canard colvert et sarcelle d'hiver. Nous avons ainsi équipé 31 canards colverts (11 au Plessis et 20 sur Chérine) et 13 sarcelles d'hiver (8 au Plessis et 5 sur Chérine) à l'aide d'émetteurs VHF. Les oiseaux sont localisés par prospection terrestre et aérienne. Les localisations (de jour et de nuit) permettent de calculer le domaine vital des différents individus équipés (cf. figure 1).

FIGURE 1

DOMAINES VITAUX DES CANARDS COLVERTS ET DES SARCELLES D'HIVER DURANT LES HIVERS 2002/2003 ET 2003/2004 EN BRENNNE.



canards



© Jacques Trotignon

CANARDS SUR GEL.



>>> Centre d'Études Biologiques de Chizé
Pierre Legagneux
Mél : legagneux@cebc.cnrs.fr

>>> Réserve Naturelle de Chérine
Maison de la Nature
36 290 Saint-Michel-en-Brenne

Afin de pouvoir comparer les ressources disponibles (naturelles et artificielles) sur les deux sites, celles-ci ont été mesurées par échantillonnages sur les étangs.

La quantification des ressources naturelles (graines présentes dans le sédiment) a été réalisée à l'aide de carottages dans la vase des étangs. Ces prélèvements sont ensuite tamisés, triés sous loupe binoculaire et les différentes espèces de graines rencontrées sont déterminées. Les graines représentent 95 % de l'alimentation des canards en hiver et ne sont pas renouvelées (pas de germination possible). Les prélèvements sont réalisés au début et à la fin de l'hiver afin d'estimer la diminution des ressources sur les étangs des deux sites.

Les canards s'adaptent

Les résultats obtenus indiquent une utilisation contrastée de l'espace sur nos deux sites d'étude : la carte 1 montre des aires maximales de prospection deux fois plus importantes pour les individus de Chérine (15647 ha contre 7692 ha au Plessis). Les domaines vitaux sont eux aussi plus importants (4 à 5 fois plus) chez les colverts et les sarcelles de Chérine que sur le Plessis. En ce qui concerne le niveau des ressources, la figure 2 montre d'une part que la Réserve naturelle de Chérine dispose d'un stock de graines naturelles plus important (probablement dû à l'assec estival pratiqué en 2001) et, d'autre part, que les ressources de Chérine diminuent de 50% alors que celles du Plessis restent constantes au cours de l'hiver (- 7%). Ces deux résultats illustrent bien l'importance des ressources dans l'exploitation de l'espace par les individus équipés d'émetteurs.

Notre étude suggère que les canards s'adaptent rapidement aux niveaux des ressources présentes sur leurs sites d'hivernage. Les domaines vitaux que nous avons calculés ont des surfaces plus faibles pour les canards équipés sur le Domaine du Plessis que pour les canards de Chérine. Les canards sont des oiseaux migrateurs qui vont devoir prospecter

leur environnement afin d'évaluer le niveau des ressources existant. Si les ressources disponibles sur le site de remise, ou à proximité, sont suffisantes pour nourrir l'ensemble des individus présents, les canards vont ajuster leurs comportements en réduisant leurs déplacements (cas du Plessis). En revanche si les ressources se révèlent insuffisantes, les coûts liés à une exploration plus importante en périphérie pourraient potentiellement s'avérer dangereux pour leur survie (prospection sur des sites chassés par exemple).

Discussion

L'évaluation des ressources naturelles présentes sur les deux sites nous renseigne sur deux points importants :

- on note tout d'abord que l'absence de diminution des ressources naturelles sur le Plessis traduit le fait que les oiseaux se nourrissent principalement de blé ajouté sur les étangs. Ceci suggère une préférence alimentaire pour les graines cultivées offrant un meilleur rendement énergétique et une meilleure digestibilité. L'agrainage étant pratiqué sur des points fixes, le coût (la dépense énergétique et le risque) lié à la recherche alimentaire est quasiment nul. Cette hypothèse est d'ailleurs confortée par l'étude du régime alimentaire des canards tués à la chasse : l'agrainage pratiqué sur les différents étangs de la Brenne correspond pour moitié à la biomasse sèche retrouvée dans les contenus stomacaux ;

- mais par ailleurs, on peut s'interroger sur un éventuel effet « pervers » des Réserves. Sur la Réserve de Chérine, la diminution importante des graines montre qu'en fin de saison, les canards ne trouvent plus de ressources suffisantes. Dès l'arrêt de la chasse, fin janvier 2004, plus aucun canard équipé n'est repéré sur Chérine alors que sur le Domaine du Plessis, les oiseaux continuent de fréquenter le site toujours agrainé.

De jour, les canards se concentrent sur des remises qui leur garantissent la sécurité. Mais cette concentration induit une diminution des ressources alimentaires

qui les oblige à trouver leur nourriture en périphérie de la Réserve et notamment sur les sites chassés.

En conclusion, cette étude souligne l'étroite connexion qui existe entre les différents étangs, ceux en Réserve comme ceux qui les jouxtent, en fonction de leurs caractéristiques trophiques mais aussi de leur niveau de protection. Les canards ajustent leurs comportements rapidement afin de trouver des sites présentant une meilleure profitabilité immédiate. Du point de vue du gestionnaire, ces résultats sont importants et doivent être pris en compte : pour les canards, une gestion optimisée doit relever non seulement de la tranquillité des individus sur les sites de remise, mais aussi de la disponibilité alimentaire et des distances qui séparent les sites de remise et les sites d'alimentation lorsque les ressources sont épuisées sur les sites protégés. ■

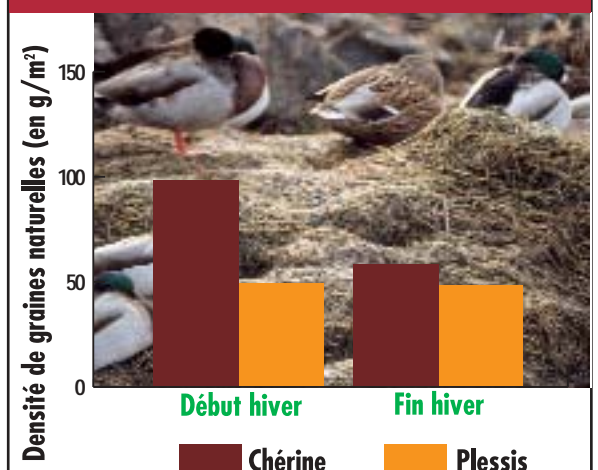
PIERRE LEGAGNEUX - FRANCK LATRAUBE - VINCENT BRETAGNOLLE
CENTRE D'ÉTUDES BIOLOGIQUES DE CHIZÉ

JACQUES TROTIGNON
RÉSERVE NATURELLE DE CHÉRINE

Cette étude a été réalisée en partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Indre, la Réserve naturelle de Chérine ; WWF France et la Région Centre ont financé ce programme.

FIGURE 2

ÉVOLUTION DU STOCK DE GRAINES SUR CHÉRINE ET LE PLESSIS.



© IMT Coirel



© Serge Nicolle

Écosystème prairie de fauche L'Observatoire national surveille les évolutions

L'Observatoire national de l'écosystème prairie de fauche a été mis en place en 2001. Depuis quatre ans, ce réseau recense les oiseaux prairiaux afin d'établir des indicateurs mesurables et contrôlables de la biodiversité. Protocole et premiers résultats...

COMME LE
TARIER
DES PRÉS,
LES OISEAUX
RECENSÉS

APPARTIENNENT
EXCLUSIVEMENT
AUX ESPÈCES
NICHANT AU SOL.

Il n'est plus guère de région d'Europe où la pérennité de l'écosystème prairial, lorsqu'il subsiste, ne soit sérieusement compromise. Les mutations agricoles successives aboutissent toujours, tantôt à l'abandon des prairies, tantôt à une gestion de moins en moins compatible avec la préservation de leur flore et de leur faune. Tandis qu'en Russie la disparition de plus de la moitié du cheptel bovin entre 1990 et 2002 s'accompagne d'un abandon de l'exploitation des prairies sur des unités de parfois plusieurs milliers d'hectares, un récent colloque de l'Association française pour la production fourragère fait le constat de l'échec des politiques de soutien mises en place en France depuis 1992. Au cours de ce colloque, les intervenants ont souligné « la nécessité – et la difficulté – d'établir des indicateurs mesurables et contrôlables de la biodiversité. Une première étape jugée indispensable pour permettre de reconnaître et de soutenir davantage les prairies permanentes ».

C'est très précisément l'objectif que se sont fixé divers organismes partenaires

associés dans l'Observatoire national de l'écosystème prairie de fauche (ONEPF).

L'Observatoire son fonctionnement, sa méthode

La vocation de l'ONEPF est de synthétiser et diffuser des données enregistrées annuellement dans les régions de France où la gestion des prairies permet encore à des populations nicheuses d'oiseaux prairiaux de subsister. Depuis 2001, un protocole standardisé simple et peu coûteux en temps est mis en œuvre localement par des organismes aussi divers que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), des Parcs nationaux (Vanoise, Écrins), des Parcs naturels régionaux (Bauges, Boucles de la Seine normande, Queyras), des Réserves naturelles (Estuaire de la Seine, Baie de l'Aiguillon), des associations (Cora Isère) ou des Conservatoires (Conservatoire des sites lorrains).

Dans chaque région naturelle surveillée (Val-de-Loire, plateau ardéchois, Haute

Maurienne, mont Lozère...), l'organisme membre de l'ONEPF sélectionne un certain nombre de stations dans lesquelles toute l'information nécessaire sera recueillie: échantillon de 200 m de rayon (environ 12 ha), où la prairie de fauche doit occuper au moins 40% de l'aire totale. Les correspondants locaux de l'ONEPF ont donc la responsabilité de l'échantillonnage, le nombre de stations pour une région donnée étant souvent défini en fonction des possibilités matérielles. Une partie des données doit être collectée annuellement pour renseigner une fiche A, et une information complémentaire est demandée tous les cinq ans (fiches B et C). La fiche A comprend un recensement des oiseaux prairiaux pendant deux périodes de quinze minutes par un observateur immobile au centre de la station, une évaluation de la proportion de prairie dans la station, et de la proportion de prairie déjà fauchée à quatre différentes dates: 20 juin, 1^{er} et 15 juillet, 1^{er} août. À partir des comptages d'oiseaux, deux indices sont calculés: l'indice passereaux prairiaux (nombre d'individus cumulés) et l'indice de la diversité spécifique (nombre d'espèces prairiales, passereaux ou non). Les oiseaux prairiaux recensés appartiennent exclusivement aux espèces nichant au sol, dont la liste est établie dans le protocole.

Dans la fiche B, des mesures simples ne demandant pas de grandes compétences

L'Observatoire national de l'écosystème prairie de fauche est un réseau mis en place pour surveiller et comprendre les évolutions en cours.

en botanique permettent de décrire la structure végétale (hauteur, densité) et la flore de la prairie. Parmi ces indicateurs, un indice de diversité floristique donne le nombre d'espèces différentes (mais non identifiées) sur un transect de 10 m x 2 m. La fiche C, basée sur un questionnaire soumis aux exploitants, apporte des informations sur la gestion des prairies (fertilisation par exemple).

Les fiches sont communiquées à la coordination nationale qui assure le traitement des données et la diffusion d'un bulletin annuel en avril de chaque année.

Premiers résultats 2001 - 2004

En 2004, 94 régions naturelles ont été surveillées, avec 921 stations au total. La carte ci-contre montre les valeurs moyennes des indices passereaux prairiaux (IPP) dans ces régions. Les plus fortes valeurs sont généralement rencontrées dans les vallées inondables, mais aussi dans les prairies d'altitude dans le sud du Massif Central.

Les tendances interannuelles sont mesurées globalement (à l'échelle nationale) par le bilan des changements observés de la répartition des régions dans trois catégories: IPP au moins égal à 10, compris entre 5 et 10 ou inférieur à 5. Nous avons constaté que l'indice national s'est détérioré de 2001 à 2003, puis s'est légèrement redressé en 2004. Une tendance corrélative semble apparaître pour le calendrier des fauches qui tend à devenir plus précoce. Pour les prochaines années, nous disposons maintenant d'un outil opérationnel pour décrire à différentes échelles les conséquences de la modernisation dans la gestion des prairies, mais aussi pour contrôler l'efficacité des diverses mesures agri-environnementales. De plus, les variables descriptives de la végétation et de la gestion des prairies peuvent permettre de modéliser les conditions optimales pour la démographie des oiseaux prairiaux. Une analyse statistique préliminaire sur plus de la moitié des stations suivies (fiches A et B

uniquement) indique que la probabilité d'observer un IPP supérieur ou égal à 10 est principalement liée à la structure de l'herbe (hauteur et densité), au pourcentage de prairie non encore fauchée le 1^{er} juillet et à l'importance des populations de passereaux à l'échelle de la région naturelle. Les résultats de l'ONEPF aideront donc aussi à mieux ajuster le contenu des politiques publiques en faveur de l'écosystème prairial.

Participation au réseau

Une statistique précise, avec des indices simples, est ainsi désormais disponible. Ces indices peuvent permettre à un gestionnaire ou à un opérateur impliqué dans le suivi d'un ensemble de prairies, d'en mesurer l'état de conservation ou son intérêt propre par une simple comparaison avec la situation nationale.

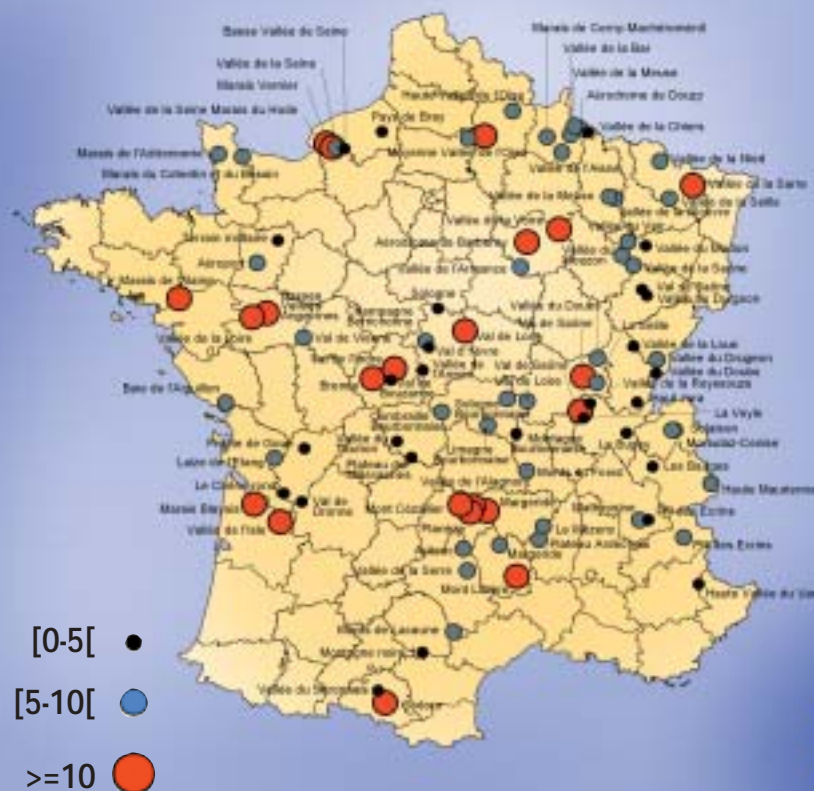
UNE ANALYSE STATISTIQUE INDIQUE QUE LA PROBABILITÉ D'OBSERVER UN INDICE PASSEREAUX PRAIRIAUX (IPP) SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 10 EST PRINCIPALEMENT LIÉE À LA STRUCTURE DE L'HERBE ET AU POURCENTAGE DE PRAIRIE NON ENCORE FAUCHÉE AU 1^{ER} JUILLET; AINSI, BIEN SÛR, QU'ÀUX POPULATIONS DE PASSEREAUX DANS LA RÉGION.

Tout organisme intéressé peut devenir membre de l'ONEPF. Le seul engagement sera d'accepter les termes du protocole national et de transmettre les fiches A, B et C assez tôt (septembre) pour la synthèse annuelle. Le protocole détaillé, avec les fiches de relevé correspondantes, peut être demandé à la coordination nationale. ■

JOËL BROYER - LAURENCE CURTET
COORDINATEURS DE L'ONEPF

INDICE PASSEREAUX PRAIRIAUX (IPP) MOYEN PAR RÉGION D'ÉTUDES.

RÉSULTATS 2004



Source: Observatoire national écosystème prairie de fauche.

>>> Mèl : j.broyer@oncfs.gouv.fr
l.curtet@oncfs.gouv.fr
ONCFS CNERA Avifaune migratrice
Montfort - 01330 Birieux

>>> Découvrir la nature

Les vertus de la fabrication d'outils

Depuis trente ans, « Les Écologistes de l'Euzière » pratiquent l'animation nature auprès de publics variés. Ils sont formels : c'est sur le terrain plutôt que dans les livres que s'opère la découverte de la nature. Première étape pour explorer : fabriquer ses propres outils.

Loupes, jumelles, filets troubleau¹ ou à papillons, aquariums, boussoles, thermomètres, pièges... La panoplie du naturaliste regorge d'outils dont la fabrication et l'usage s'avèrent très motivants et formateurs pour les enfants de 4 à 99 ans. Pour l'animateur-nature, ces outils d'exploration, de mesure, de découverte, sont donc autant d'auxiliaires pédagogiques fondés sur une approche de terrain, concrète et réaliste!

Fabriquer, c'est tout un art

Fabriquer un outil, c'est déjà se l'approprier. C'est aussi apprendre à faire preuve de patience, bidouiller, bricoler, suivre un plan de montage ou l'adapter. Et encore : comprendre comment ça marche, sur quel principe... Curiosité technologique, innovation et créativité (ou, à l'inverse, stricte application de recettes qui marchent), autour de ces apprentissages s'instaure souvent une relation de maître à apprentis, riche et chaleureuse. « Non, ça, ça se met là, tu vois? Et du coup, ça peut tourner... » (l'anémomètre).

En soi, la construction d'un outil est une activité motivante à condition qu'elle ne soit ni trop longue ni trop difficile! C'est à l'animateur de s'en assurer. Le temps consacré à une telle séquence, et sa place

AU BORD DE L'EAU, POUR ATTRAPER DES LIBELLES.



© Christophe Bernier - Écologistes de l'Euzière

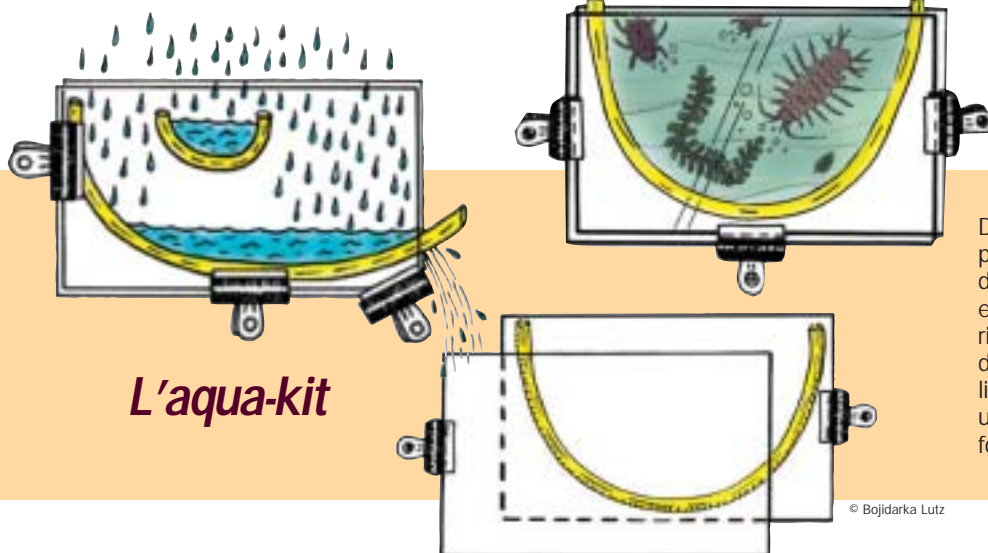
dans une animation plus longue (deux heures, un jour, une semaine?), doivent être mûrement réfléchis pour que la réussite et le plaisir, premiers facteurs de motivation, soient au rendez-vous.

Utiliser...

Un outil, c'est utile et ça s'utilise. Une fois qu'il est construit, ou acheté, c'est le début de l'aventure. Et que je te capture des insectes à « coups » de filet fauchoir, et que je te mets la larve de libellule dans

un aqua-kit pour mieux l'observer, et que je prends tout ça en photo numérique que l'on pourra visionner au retour... Mille observations (ou un peu moins!), mille relevés, mille informations, émerveillement, surprises, interrogations...

Pour l'animateur, là encore, il y a un enjeu, voire plusieurs : choisir le bon outil (celui qui correspond à l'usage que l'on veut en faire) et apprendre à bien l'utiliser. Dans les camps nature ou les classes transplantées, nous mettons en place, très tôt, un atelier de présentation des principaux outils et d'initiation à leur maniement. Il s'agit d'une véritable activité qui concerne tous les enfants et non d'une simple démonstration qui ne répondrait guère aux objectifs éducatifs



L'aqua-kit

Deux plaques de plexiglass, un tuyau plastique, 3 ou 4 pinces à dessin. Voilà de quoi confectionner un outil très simple et pouvant faire fonction de mini aquarium de terrain pour observer de près le déplacement du dytique ou de la larve de libellule, de maquette pour modéliser une nappe phréatique, d'arenicolarium, fourmicolarium, lumbricolarium...

fixés. Les jours qui suivent, et selon les milieux explorés (forêt, pelouse, mare, tourbière...), nous poursuivons cet apprentissage et introduisons, le cas échéant, l'utilisation de nouveaux outils. Dans ce cas, il s'agit surtout d'instruments proposés aux enfants « clés en main » ou d'outils de fabrication quasi-immédiate (l'aqua-kit par exemple). En effet, la découverte doit être la plus large possible: aussi bien en termes de thématiques (différents milieux, insectes, oiseaux, plantes...) que de sensibilités individuelles ou d'outils. C'est là une phase d'immersion et de contact avec le site, avec la vie du camp et les possibilités offertes par ce contexte.

... Et se mettre en projet

Le fait de manipuler, farfouiller, expérimenter, procure en général une satisfaction immédiate. De nombreux enfants sont prêts à renouveler plusieurs fois des séances de capture de petites bêtes. Ne boudons pas leur plaisir, il se pourrait bien que la prédation soit facteur de vocations naturalistes! Autour de ce plaisir immédiat se situe un second enjeu d'importance pour l'animateur/éducateur: faire en sorte que l'enfant/ado trouve des éléments qui le conduisent à de nouvelles interrogations et aux moyens d'y répondre. Il s'agit pour lui

La bouée-vivarium



Un tamis entouré d'une chambre à air (de voiture) gonflée, le tout relié à l'utilisateur par une ficelle, voici l'outil idéal pour observer et transporter des animaux aquatiques pendant une séance de découverte!

de mettre en forme les données recueillies par l'observation et l'expérimentation, afin de progresser dans sa connaissance du monde. Approche intellectuelle? Pourquoi pas. Mais également approche cognitive, réflexive, méthodologique... Imaginer de nouvelles explorations, de nouveaux relevés, de nouvelles expériences. Faire appel à de nouveaux outils. Se mettre en projet... Le mot est lâché!

Se mettre en projet, c'est agir, non plus dans l'instant, mais avec un but. C'est être actif, mais aussi être acteur.

Dans les camps-nature, après la phase de contact-immersion de quelques jours, nous animons une séquence qui aboutit à la création de petits groupes qui vont réaliser leur propre projet de découverte: les araignées, la mare, les traces et indices de présence... Ces petits groupes se constituent en fonction des centres d'intérêt des jeunes, de ce qui les a le plus motivés (et, bien sûr, des affinités électives entre personnes). L'animateur accompagne le groupe dans sa démarche, le guide, l'aide à s'organiser. Ici, les nouveaux outils et instruments éventuellement utilisés sont déterminés par la thématique et l'orientation du projet. L'animateur est force de proposition, il porte à la connaissance des jeunes telle ou telle méthode et les aide à la mettre en œuvre (utilisation du filet surber² pour la microfaune des rivières, fabrication d'un appareil à mesurer la hauteur des arbres...). Les conditions sont réunies pour une véritable pédagogie de projet.

Mais, bien souvent, les contextes d'animation (rencontre d'une classe sur une demi-journée par exemple) ne permettent pas une telle pédagogie.

L'animation est alors un tout cohérent inscrit dans un temps court. Les outils sont au service d'une démonstration. Dans ce cas, les données recueillies par la « manip » doivent être

mises à profit tout de suite et aboutir à une mini-synthèse des observations et des réflexions individuelles. Discussion

En savoir plus
www.euziere.org



© Bojidarka Lutz

Les pièges-abris

Une plaque de lino disposée au sol ou autour d'un arbre crée de nouveaux habitats qui seront vite occupés. Soulever régulièrement pour inspecter, photographier, dessiner tout ce petit monde!

1. Filet très robuste conçu pour fouiller le fond des mares, rivières... Il remue la vase, d'où son nom (troubleau).

2. Le filet surber sert à prélever des animaux vivants dans les eaux courantes.

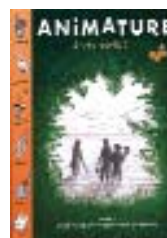
autour de la qualité de l'eau à partir d'un indice biotique simplifié, réalisé par les enfants par exemple... Mais l'animateur aura toujours le souci de mettre chacun en projet dans sa tête. Ainsi, il voudra que chacun reparte avec un étonnement, une nouvelle perception, une nouvelle compréhension qui l'invite à rebondir, à aller plus loin.

Y a des allumettes au fond de leurs yeux

Provoquer l'étincelle. Voilà peut-être l'ambition de l'éducateur. Les outils ne sont pas une fin en soi, mais ils sont susceptibles de contribuer à l'apparition de cette étincelle, à cette rencontre à la fois sensible et rationnelle entre l'individu et la nature. L'alchimie de l'animation, l'interaction entre le milieu naturel, l'animateur et le groupe, comptent tout autant. Et c'est justement en mettant en jeu les méthodes d'animation, en proposant les activités et les outils ou instruments les plus aptes à susciter une émotion et un réel plaisir, que l'animateur peut espérer provoquer cette étincelle. ■

JEAN-PIERRE VIGOUROUX
ASSOCIATION LES ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE

>>> Mél: jpv@euziere.org



Passer à la pratique

>>> Dans ce livret, 80 fiches techniques présentent autant d'outils à fabriquer. Toutes les étapes de l'exécution et de l'utilisation sont expliquées. *Animature*. Écologistes de l'Euzière - 15 euros - 98 pages. Tél.: 04 67 59 54 62



>>> Inventaires du patrimoine naturel

© Jean-Pierre Balmain

L'ARGUS BLEU CÉLESTE (FEMELLE), VARIÉTÉ *CERRONUS*, SUR FLEUR DE THYM. CETTE VARIÉTÉ EST UN SPÉCIMEN ANDROGYNE PAR SA COLORATION. ELLE A, À LA FOIS, LES CARACTÉRISTIQUES DU MÂLE (ENTIÈREMENT BLEU) ET DE LA FEMELLE (BRUNE À TACHES ROUGES). CE LÉPIDOPTÈRE *LYCAENIDAE* SE TROUVE DANS LE SUD DE LA FRANCE, DANS LES GARRIGUES, FRICHES. ICI A SEILLONS SOURCE D'ARGENS - VAR EN MAI 2004.

Un nouveau contexte pour les données naturalistes

La collecte, la propriété et la diffusion des données issues des inventaires du patrimoine naturel suscitent de nombreuses questions d'ordre juridique...

Le ministère de l'Écologie¹ travaille sur ce thème qui s'articule avec la mise en place d'un système d'information sur la nature et les paysages. Éléments d'actualité...

Désormais, les inventaires du patrimoine naturel seront plus aisés à mettre en œuvre mais aussi plus transparents. En effet, la collecte des données est maintenant encadrée par l'article L. 411-5 du code de l'environnement issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (JO du 28/02/02). Celui-ci prévoit que « les dispositions de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics sont applicables à l'exécution des opérations nécessaires à la conduite de ces inventaires ». Il précise que « ces dispositions sont applicables à la connaissance du sol, de la végétation et de tout renseignement d'ordre écologique sur les territoires d'inventaires ».

Ainsi, les agents de l'administration, ou les personnes auxquelles elle délègue ses droits, peuvent désormais pénétrer dans les propriétés privées en vertu d'un arrêté préfectoral indiquant les communes sur lesquelles seront conduits ces inventaires. Les mesures de publicité de cet arrêté préfectoral varient selon que l'inventaire est projeté dans une propriété close ou non. Les démarches d'inventaires du patrimoine naturel sont donc devenues plus transparentes pour les propriétaires privés (ces derniers voient également leurs droits garantis par des procédures, notamment en ce qui concerne les propriétés closes) mais aussi les personnels chargés des

inventaires. Sur ces points, une circulaire d'instructions aux préfets de département est en cours de rédaction par la Direction de la nature et des paysages.

La propriété des données

En règle générale, le propriétaire des données est la personne physique qui les collecte et les produit ou la personne morale (privée ou publique) pour le compte de laquelle elles sont collectées et produites. Reste à déterminer le régime de propriété attaché à ces données, et en déduire le champ et les limites de l'utilisation qui pourra en être faite ultérieurement. Il convient alors de distinguer les données « brutes » des données « élaborées ».

Les données « brutes » sont des données élémentaires, le plus souvent factuelles, n'ayant pas fait l'objet d'une mise en forme originale. Elles ne constituent pas une « œuvre » au sens du code de la propriété intellectuelle². En conséquence, elles ne peuvent pas bénéficier de la protection juridique liée au droit d'auteur. Néanmoins, leur collecteur peut en disposer librement. Ainsi, il peut les céder à titre gratuit ou onéreux. En cas de cession à titre onéreux, l'opération peut être assimilée à la réalisation d'une prestation de service dont le régime juridique est celui du contrat de louage d'ouvrage (dit contrat « d'entreprise ») par lequel « l'une des parties s'oblige à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu

entre elles » (article 1710 du Code civil). En revanche, le rapport d'étude rédigé par l'association ou le bureau d'études, peut être considéré comme une œuvre (à condition d'originalité). Il bénéficie alors de la protection du droit d'auteur. Pour mettre celui-ci à disposition du public, il convient d'obtenir la cession des droits d'exploitation par un écrit comportant les mentions exigées par la loi.

Une obligation de diffusion

Faciliter l'accès de tous aux données environnementales est désormais une obligation des autorités publiques³. Cette obligation est encore renforcée par la promulgation de la loi constitutionnelle insérant la charte de l'Environnement dans la Constitution.

Un ouvrage de cadrage général intitulé *Fiches juridiques et techniques sur la diffusion des données relatives à l'environnement* a été réalisé en 2005 par le ministère de l'Écologie. Il répond à la nécessité d'un traitement rigoureux des questions juridiques suscitées par la propriété et la diffusion des données.

À consulter utilement sur le site du ministère : http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=1028. ■

XAVIER HINDERMEYER
DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

>>> Mél :
xavier.hindermeyer@ecologie.gouv.fr

1. Au sein de la Direction de la nature et des paysages (DNP).
2. Voir *Espaces naturels* n° 11.
3. Voir notamment l'article 2 de la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 (JO du 27/10/05).

Tout peut commencer

Nouvelles dispositions réglementaires pour les

Réserves naturelles

En 2002, deux lois respectivement intitulées « Corse » et « Démocratie de proximité » créaient deux nouvelles catégories de Réserves naturelles: les Réserves naturelles régionales (RNR) et les Réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse (RNC). Les Réserves naturelles volontaires (RNV) étaient supprimées tandis que subsistent les Réserves naturelles nationales (RNN). Le décret d'application, que l'on attendait impatiemment, est paru au *Journal officiel* du 19 mai 2005. Celui-ci modifie l'intégralité des dispositions réglementaires du code de l'environnement relatives aux réserves naturelles (articles R. 332-1 et suivants à retrouver sur www.legifrance.gouv.fr).

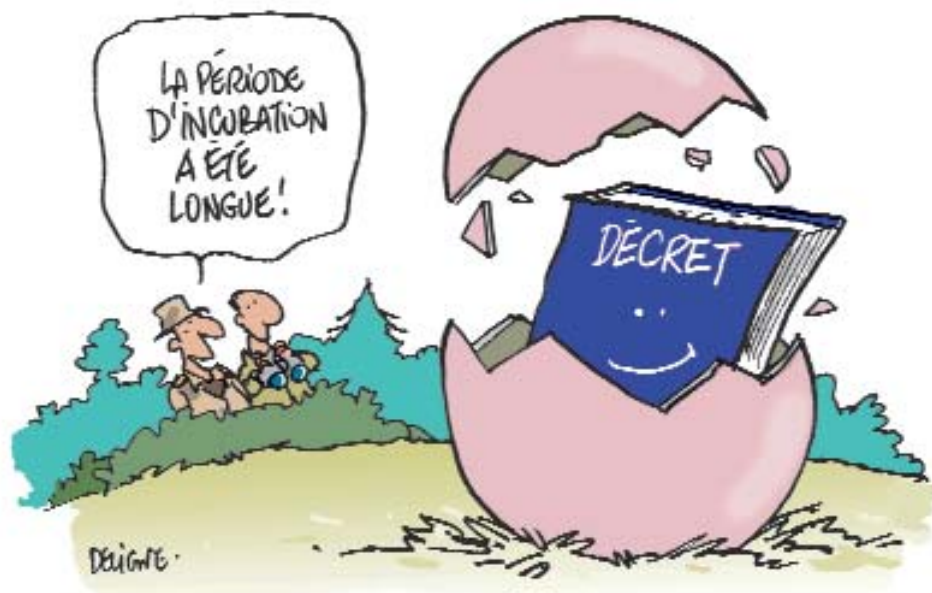
La principale nouveauté est, évidemment, de fournir aux deux nouvelles catégories de réserves naturelles, RNR et RNC, l'ensemble des procédures nécessaires à leur fonctionnement: classement, gestion, modification de l'état ou de l'aspect, périmètre de protection...

Autre nouveauté d'importance: le décret précise les modalités de gestion des RNN, en particulier le fonctionnement des comités consultatifs, conseil scientifique, gestionnaire et plan de gestion qui, jusqu'à présent, ne faisaient l'objet d'aucune disposition réglementaire.

À noter également: le décret révisé le système d'autorisations de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une RNN. Ainsi, les travaux suffisamment détaillés dans un plan de gestion validé pourront déroger au système de demande d'autorisation. Du point de vue des dispositions pénales, retenir principalement que l'ensemble des dispositions s'applique à toutes les Réserves naturelles quelle que soit leur catégorie. C'est le cas pour le commissionnement des agents, qui assurent la mission de police de la nature. Ce commissionnement relève du préfet, que les agents travaillent sur une RNN, une RNR ou une RNC.

Il était attendu depuis plus de trois ans! Le décret¹ relatif aux Réserves naturelles est paru le 19 mai 2005.

Il va permettre, enfin, d'appliquer la réforme prévue par les lois « Corse » du 22 janvier 2002 et « Démocratie de proximité » du 27 février 2002. Tout peut commencer...



Qu'advient-il des Réserves naturelles volontaires ?

La loi a fixé que, sauf refus exprimé explicitement par leur propriétaire, les anciennes RNV devenaient des RNR. Le décret, lui, spécifie, par une mesure transitoire, que les effets de l'agrément sont prolongés jusqu'à la fin de la période en cours (les RNV étaient classées pour six ans renouvelables par tacite reconduction). Ainsi, à la lecture des dispositions relatives aux RNR, les propriétaires de RNV pourront se faire une idée claire du nouveau statut et choisir de passer ou non en RNR, en connaissance de cause.

Maintenant que le décret est là, tout peut commencer. Les Régions et la Collectivité territoriale de Corse vont pouvoir entrer dans le vif du sujet, en particulier prendre les décisions nécessaires à la gestion des RNC et RNR (ex-RNV) alors que,

jusqu'ici, elles ne disposaient d'aucune base réglementaire pour le faire.

1. Décret n° 2005-491.

Toutes les Régions vont devoir élaborer leur propre politique, affiner les procédures, entrer en contact avec les gestionnaires des Réserves existantes et les porteurs de nouveaux projets de classement... Elles peuvent compter sur les gestionnaires d'espaces naturels de leur territoire et sur leurs réseaux nationaux (RNF bien sûr, mais également la Fédération des PNR, celle des Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral, les Parcs nationaux...) pour leur apporter soutien et expertise dans cette démarche. ■

OLIVIER LEMAITRE
RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Mél : olivier.lemaitre-rnf@espaces-naturels.fr

Le 28 août 1989 sur le Grand site Sainte-Victoire, le feu parcourt 5 500 ha. Seize ans plus tard, le Syndicat mixte du Grand site Sainte-Victoire fait le point.

Le réveil des consciences



© Vincent La Chanonie - Cemagref



>>> Grand site Sainte-Victoire

C'est le plus grand espace boisé des Bouches-du-Rhône: 35 000 hectares à proximité d'Aix-en-Provence et Marseille. C'est là, sur la montagne Sainte-Victoire, qu'un gigantesque incendie s'est déclaré le 28 août 1989. Il a détruit 5 500 hectares de forêts autour de ce « monument minéral », cher au peintre Cézanne. Au cœur d'une région urbaine d'1,3 million d'habitants, avec une fréquentation globale d'un million de visiteurs, c'est à la fois un Grand site de France et un site Natura 2000 qui a été touché.

Ne pas reconstituer le paysage à l'identique

Le feu a réveillé les consciences, les acteurs ont réalisé la gravité du danger. Depuis, ils se sont organisés. Avant l'incendie, la montagne venait juste d'être classée et l'ambiance locale était plutôt tendue. Pas de plan de gestion, pas de cohérence dans l'action, des opérateurs dispersés. Le passage du feu a profondément modifié cet état de fait. L'incendie a conduit les communes à reconsidérer l'avenir en tenant vraiment compte du risque « feu ». La population (multipliée par deux en 25 ans) a changé, elle ne voit plus l'espace, majoritairement, comme un support de production mais comme un

cadre de vie qu'il faut préserver. La mise en place d'une stratégie de défense forestière active a été ressentie comme une obligation. Le Syndicat intercommunal Sainte-Victoire voit alors le jour. Les associations se fédèrent au sein de l'association pour Sainte-Victoire. L'État, la Région, le Conseil général, la société civile répondent présents y compris par le mécénat ou le bénévolat...

En juin 1991, le schéma de réhabilitation de la montagne Sainte-Victoire est adopté. Son objectif n'est pas de reconstituer le paysage à l'identique, avec sa couverture végétale, mais au contraire de couper la continuité forestière par des espaces ouverts. Pendant trois ans, le Syndicat, l'ONF le Département, l'armée, les bénévoles vont nettoyer les bois brûlés et constituer des fascines (fagots de bois morts) en travers des pentes pour limiter l'érosion: 2 200 hectares traités pour un coût de 2,13 millions d'euros. La régénération naturelle est favorisée (repeage de taillis de chênes, pins d'Alep...) mais surtout des remises en culture sont progressivement opérées (oliveraies, chênes truffiers, cultures à vocation cynégétique et agricole).

Une charte forestière

En outre, dans une vision à long terme, le Pidaf¹ est mis à jour. Ce programme d'action à dix ans est l'élément cadre d'une stratégie globale de défense de la forêt contre les incendies.

Cette réflexion approfondie sur la prévention a été menée:

- compte-tenu de ce que l'exploitation ne parvient pas à prélever la production annuelle de bois (elle en prélève à peine 1/4), une masse de combustible s'accumule, il faut améliorer les conditions de l'exploitation (regrouper les propriétaires, faciliter les opérations non rentables de broyage des rémanents et de la phase intermédiaire de dépressage, améliorer la desserte, mieux valoriser le bois « énergie ») pour que « l'exportation » progresse;
- limiter les départs de feu (10 à 30 par an) concentrés le long des voies de communication et en bordure d'urbanisation (poudrières): éclaircir, débroussailler, sensibiliser;
- limiter sa propagation en cloisonnant l'espace pour freiner le feu (coupures de combustible, sylviculture dynamique, soutien à l'agriculture et au pastoralisme);
- optimiser la lutte (pistes DFCI² et bandes débroussaillées, points d'eau).

Aujourd'hui, le Grand site est en discussion pour mettre en place une charte forestière de territoire.

En effet, les fonds publics vont prioritairement aux zones stratégiques: 2 000 ha sur 30 000! Des actions complémentaires de diminution de la biomasse sont nécessaire sur l'ensemble du massif. En outre, entre trois et cinq ans après une opération, s'il n'y a pas d'exploitation ni de pâturage, il faut y revenir...

Pour viser l'efficacité, il faut conclure des partenariats avec les propriétaires, avec les exploitants privés et avec les partenaires associatifs qui peuvent pratiquer une gestion agricole, pastorale, forestière ou cynégétique en appui de l'action publique. C'est l'un des objectifs de la charte. La convention passée entre le Groupement d'intérêt cynégétique Concors-Sainte-Victoire, la fédération des chasseurs, l'ONCFS et le Grand site en est un exemple: un schéma de gestion cynégétique avec un volet important de maintien d'espaces ouverts, qui va dans le sens de Natura 2000, de la DFCI et... des perdrix! Plusieurs centaines d'hectares ont été repérés, dans des sites précisément définis. Et seront prises en charge par des sociétés de chasse locale avec le soutien financier des collectivités locales. ■

PHILIPPE MAIGNE

>>> philippe.maigne@
grandsitesainte victoire.com

1. Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier.
2. Défense des forêts contre l'incendie.



Décryptage

La médecine du travail réformée

Le 28 juillet 2004, un décret¹ réforme la médecine du travail et notamment le rythme des visites chez le médecin du travail. Certaines mesures entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Nouveautés...

« Le nombre de salariés suivis par un médecin augmente fortement et la visite médicale annuelle se fera tous les deux ans seulement. » Cette citation est extraite du journal *L'Humanité* au moment de la publication du décret sur la réforme de la médecine du travail en juillet 2004. En effet, l'esprit du texte vise à transformer les services de médecine du travail en services de santé au travail : moins de visites médicales, plus de présence dans l'entreprise.

Le rôle du médecin du travail est double :
- conseiller le chef d'entreprise, les salariés et leurs représentants sur les améliorations à apporter aux conditions de vie et de travail : adaptation des postes, protection contre les nuisances, les accidents, prévention et éducation sanitaire...

- surveiller la santé des salariés, notamment grâce à des visites médicales régulières, plus celles qu'il estime nécessaires. Concrètement, le médecin du travail doit établir, chaque année, un plan d'activité présenté pour avis, par l'employeur, au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ou aux délégués du personnel. Ce plan porte sur les risques, postes et conditions de travail et comprend des études et des visites des lieux de travail.

Le médecin du travail établit une fiche d'entreprise ou d'établissement ; y sont précisés les risques professionnels et les effectifs des salariés exposés.

Transmise à l'employeur, cette fiche est tenue à la disposition de l'inspecteur du travail et du médecin-inspecteur régional du travail et présentée au CHSCT avec le bilan annuel de l'hygiène, de la sécurité, des conditions de travail et des actions menées à cet égard au cours de l'année passée (c. trav. art. L. 236-4). Depuis le 1^{er} janvier 2006, cette obligation s'applique aussi aux entreprises de moins de onze salariés.

Examens médicaux

► **Visite à l'embauche.** Elle s'effectue au plus tard avant la fin de la période d'essai. Son objectif consiste à déterminer si le salarié n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres, s'il est médicalement apte et, le cas échéant, à proposer des adaptations du poste de travail ou l'affectation du salarié à d'autres postes.

► **Surveillance médicale biennale.** Le salarié bénéficie d'une visite médicale dans les vingt-quatre mois qui suivent l'examen d'embauche. Cependant, les salariés soumis à une surveillance médicale renforcée doivent consulter le médecin tous les douze mois maximum selon les risques (travailleurs handicapés, femmes enceintes, mères dans les six mois qui suivent leur accouchement, travailleurs de moins de 18 ans...).

► **Examens complémentaires.** Le médecin

du travail peut prescrire les examens qui lui sembleront utiles et nécessaires. En cas de désaccord entre l'employeur et le médecin au regard de la nature et de la fréquence de ces examens, le médecin-inspecteur régional du travail tranche. Après une absence pour maladie professionnelle, pour congé maternité, ou d'au moins vingt et un jours pour maladie ou accident non professionnel, ou en cas d'absences répétées pour raison de santé, le salarié doit passer une visite médicale, au plus tard huit jours après sa reprise.

Précisions

► À l'issue de chaque visite, le médecin établit une fiche d'aptitude.

► Sur demande du salarié ou à son départ de l'entreprise, le médecin du travail remplit une fiche médicale en double exemplaire, l'une pour le salarié et l'autre pour son dossier médical. Y sont mentionnés : la date d'entrée dans l'entreprise, le dernier poste de travail, la date du dernier examen clinique et la conclusion d'aptitude.

► Le dossier médical du salarié est communicable aux seuls médecins-inspecteurs régionaux du travail ou, à la demande du salarié, au médecin de son choix (en aucun cas à l'employeur).

► La visite médicale est une obligation tant pour l'employeur que pour le salarié. Selon la jurisprudence, le refus d'un salarié de se présenter à un contrôle médical peut fonder son licenciement. Sans visite de reprise, le contrat de travail demeure suspendu. Si, du fait de la responsabilité d'un employeur, un salarié n'a pu reprendre son poste dans des délais raisonnables, la rupture du contrat s'effectue aux torts du premier.

► À savoir aussi : le temps de toutes les visites est rémunéré par l'employeur. ■

PATRICE PARTHENAY - CONSULTANT

Et dans le public ?

Dans la fonction publique, les missions de la médecine professionnelle sont dans l'esprit de celles définies par le code du travail : visites médicales ; tiers-temps de prévention et conseil ; tenue de fiches de risques professionnels et obligation de rendre compte aux instances paritaires. Toutefois, une transposition *ex-abrupto* n'est pas de mise. Ainsi, par exemple, la visite médicale bisannuelle prescrite par le code du travail demeure annuelle dans la territoriale, alors que dans la fonction publique d'État, elle n'est obligatoire que tous les cinq ans. ■

Textes de référence : décret n° 82-453 modifié pour la fonction publique de l'État et décret n° 85-603 modifié pour la territoriale.

1. N° 2004-760 (JO du 30 juillet 2004).

>>> Mél : pparthenay@nordnet.fr

CHANTIER ÉCOLE
DE DÉBUSCAGE.



LE CHEVAL PREND UNE
VALEUR PÉDAGOGIQUE
INDISCUTABLE DANS LES
ANIMATIONS-NATURE AUPRÈS
DES ENFANTS.



La traction animale En toute lucidité...

Depuis dix ans, l'association Défi-Caux participe à la gestion de la vailleuse d'Antifer (76)¹ • Ces dernières années, l'utilisation des chevaux de trait pour l'entretien du site s'est affirmée • Ce mode de gestion apporte des solutions, il induit aussi des contraintes.

La gestion d'espaces naturels par traction animale est une idée séduisante. Commençons toutefois par une mise en garde : attention au phénomène de mode ! Certes, l'hipptraction répond aux exigences de développement durable et concilie les aspects environnemental, social, économique. Sa viabilité, cependant, est conditionnée à une étude économique et à une obligation de formation des agents utilisateurs.

Aujourd'hui, en France, il existe plus d'une vingtaine d'opérations de ce genre. Cédant au phénomène de mode, quelques-unes ont été lancées rapidement, répliquant sans les adapter d'autres expériences, menées dans d'autres contextes. Chaque porteur de projet doit savoir qu'il est très difficile de réimplanter la traction animale là où un projet a échoué. Il n'a donc pas le droit à l'erreur ; aussi doit-il s'enquérir des aspects scientifiques (écologie) mais aussi techniques (formation, choix des races, matériels spécifiques, conduite de la cavalerie...) pédagogiques et médiatiques (savoir communiquer) et, indéniablement, éco-

nomiques. Tout porteur de projet en traction animale devra faire preuve d'un professionnalisme hors norme, être animé d'une conviction, d'un argumentaire et d'une force de persuasion hors du commun pour imposer, socialement, des choix qu'il devra assumer le plus souvent seul.

Il faudra donc qu'il connaisse toutes les contraintes inhérentes au projet et la parade qu'il peut y apporter.

Et puis, autre aspect venant encore complexifier la question : l'image véhiculée par le cheval de trait lui-même. Son abandon a conduit au déclin des différentes races mais aussi à la perte des savoirs et savoir-faire : le cheval de trait s'est lentement effacé de la conscience collective. Le scepticisme de certains émane souvent de l'image passiste que peut véhiculer un cheval au travail. Et, si la nostalgie nourrit l'enthousiasme de quelques-uns, d'autres n'y voient qu'anachronisme, incompatible avec la rentabilité affirmée dans les discours. Et pour parfaire le tableau, il faut compter avec l'incompréhension du public qui cantonne souvent le cheval à un moyen de loisir.

Face aux contraintes, il faut faire face :

■ **Contraintes sociologiques.** Le cheval de trait, être vivant, sollicite davantage de temps et d'attention que le tracteur. Les dimanches et jours fériés, l'un va au garage, l'autre au pré. Le cheval demande une attention quotidienne. Aussi, plus qu'ailleurs, le personnel doit-il être motivé par le projet. Dans notre propre expérience, l'adhésion du personnel fut progressive. Elle découle de la conviction d'un seul homme, administrateur de l'association qui, à force de dialogue, a su transmettre la fibre. La formation et les rencontres successives ont ensuite renforcé l'adhésion. Aujourd'hui, les personnels mettent en avant les multiples intérêts de l'hipptraction, ils citent notamment la complicité et la synergie homme/animal.

■ **Contraintes économiques.** Au démarrage du projet, les coûts d'investissement (équipement, outillage, formation...) peuvent s'avérer importants. Pour inscrire son action dans le temps, l'association Défi-Caux a procédé par phases. La première fut très ciblée : le transport de personnes et des visites-nature en attelage. De ce fait, elle ne nécessitait qu'un équipement de base (harnais cuir simple et paire, calèche) et une compétence partagée avec le centre équestre d'Étretat. Un plan de formation du personnel a également été programmé.

1. Propriété du Conservatoire du littoral.

contraintes

Il est ainsi judicieux de prévoir un plan de développement du projet sur plusieurs années et de maîtriser les coûts de fonctionnement. En effet, la masse salariale est importante et il convient d'y ajouter les frais d'hébergement et de suivi des animaux. Pour faire face, Défi-Caux a systématisé la recherche de partenaires. Trois conventions partenariales ont été signées. Deux pour la mise à disposition des chevaux avec les Haras nationaux et le Conservatoire du littoral, une pour leur entretien et leur hébergement avec le centre équestre d'Étretat.

■ **Contraintes de gestion du service.** Complexe, l'organisation du travail demande une programmation fine, adaptable et réactive sur l'année (saisonnalité). Dans notre cas, la mise en place d'un calendrier de permanences sur les week-ends s'est révélée indispensable, notamment pour réagir en cas de problème (fugue d'un animal, blessures...). Dans la préparation, l'entraînement des chevaux et leur utilisation, il est nécessaire d'adopter une logique d'économies et de remettre régulièrement en question toute manière d'opérer.

■ **Contraintes réglementaires.** Le vide juridique autour de la traction animale impose une grande prudence. Aucune

réglementation n'est prévue pour mener un cheval, cependant, un diplôme de niveau V pour les utilisateurs de chevaux attelés est désormais reconnu. Il est aussi opportun d'assurer l'activité en prenant une licence auprès de la Fédération française d'équitation et de prévoir une assurance spécifique au transport de personnes. Le suivi et l'entretien des animaux sont davantage réglementés, mais la réglementation sanitaire évolue : restez donc en veille auprès des services vétérinaires.

Les bonnes adresses

Comment trouver les bons chevaux, le bon matériel, les bons outils... ? S'il existe encore des éleveurs de chevaux, quelques bourreliers, les choses se compliquent quand il s'agit de s'équiper du matériel de traction adéquat. Récupérer des vieux outils est souvent une première idée. La définition d'un cahier des charges, en fonction des besoins et spécificités d'interventions propres aux sites naturels, permettra d'éviter toute erreur. L'intégration dans les réseaux professionnels est, là encore, nécessaire pour trouver les bonnes adresses. ■

CYRIQUE LETHUILLIER
ASSOCIATION DÉFI-CAUX

>>> Association Défi-Caux
Maison du Canton
76280 Criquetot-L'Esneval
Mél : cyriaquelethuell@aol.com



BRISE
FOUGÈRE
TRACTÉE
AU
MOYEN
DE
CHEVAUX
DE
TRAIT.

Les vraies raisons d'un choix

Le projet de l'association Défi-Caux tient à la volonté initiale d'un seul homme. Passionné, il a impulsé l'usage des chevaux de trait sur ce site naturel. Depuis quelques années, le projet s'est développé. Il a intégré de multiples critères écologiques et socio-économiques qui ont conduit au fonctionnement actuel. La préservation des milieux naturels et la vigilance à la sensibilité des sols sont la raison première de ce choix. Le cheval solutionne, par exemple, les opérations d'évacuation de bois en forêts (débuscage). Il ne dégrade pas les sols forestiers, il respecte les peuplements et la faune microbienne du sol (pas de moteur donc pas de vibrations conduisant à des tassements en profondeur). L'optimisation de la gestion en est la deuxième raison. Sur ce site, le déplacement du matériel et du personnel doit tenir compte de la réglementation interdisant la circulation à tout véhicule à moteur, et du temps nécessaire pour parcourir à pied les distances. L'attelage est une réponse efficace qui permet d'atteindre des parcelles difficiles d'accès, de circuler avec rapidité et maniabilité, qui respecte la législation en vigueur. La présence du public et sa demande sociale constituent une troisième raison. Située à proximité d'Étretat et ses falaises, la valleuse¹ connaît une forte fréquentation. L'utilisateur vient y chercher quiétude et silence. Le cheval qui participe à la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique joue aussi un rôle social indiscutable dans la gestion du site. ■

1. Valleuse : dépression de terrain permettant l'accès à la mer (Wikipedia).

côté finances

DÉFI-CAUX : COÛTS D'INVESTISSEMENT TRACTION ANIMALE DEPUIS 1998

ANNÉE	TYPE D'INVESTISSEMENT	COÛTS
1998	chevaux cob normand	coût externalisé - Conservatoire du littoral
	harnais + calèche 9 places	coût externalisé - centre équestre
2000	calèche marathon	3 000 euros
2003	harnais cuir	1 600 euros
2004	abris mobiles	coût externalisé - Conservatoire du littoral
	chars à bancs 15 places	7 400 euros
	outil de gestion : brise fougère	1 750 euros
	avant train	1 650 euros
2005	cheval ardennais	coût externalisé - Haras nationaux
	harnais simple + 2 colliers	6 200 euros
	logement : boîte, apprentis	coût externalisé (Com Com, village équestre)
	cheval percheron	coût externalisé - Haras nationaux
Total		21 600 euros

I serait hasardeux d'évoquer les coûts de gestion des milieux naturels en traction animale, les expériences sont trop récentes dans ce domaine. Une étude mérite toutefois d'être citée : De Meulenaer (1998) compare l'hippotation et le tracteur sur une exploitation de 22 ha. Concernant les coûts journaliers, ils sont évalués à 82,877 euros pour l'hippotation contre 162,564 euros pour le tracteur.

Toute tentative d'évaluation des coûts d'utilisation de la traction animale doit tenir compte de différents critères : surface, morphologie des milieux à gérer, espèce et race animales considérées, intensité de son utilisation annuelle, temps moyens de réalisation, mode de conduite, entretien des animaux... ■



Forêts tropicales humides : comment s'est élaboré le livre blanc...

Comme son nom l'indique, il est blanc... c'est-à-dire vierge de toute obligation. Cependant, le livre sur les forêts tropicales humides existe désormais. Il prône des recommandations sur les orientations politiques françaises en matière de politique forestière dans les forêts tropicales. L'auteur, chargé de programme à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a coordonné la rédaction de ce livre blanc, ouvrage à paraître à La Documentation française.

En 2002, le gouvernement français décide de créer un groupe de travail national sur les forêts tropicales humides. Cette décision répond à une préoccupation exprimée notamment par les mouvements écologistes lors d'une conférence de la convention sur la diversité biologique en 2002 à La Haye. Ils y dénonçaient l'absence d'engagement fort de la France dans la lutte contre le recul des forêts tropicales.

Dans ce domaine pourtant, le rôle de la France est déterminant. Notre pays possède en effet, une très vaste forêt tropicale (le massif de la Guyane), il est par ailleurs importateur européen de bois tropicaux de premier plan. On n'omettra pas non plus qu'il entretient des relations de coopération historiques avec l'un des

trois principaux massifs forestiers de la planète, celui du bassin du Congo.

Les ministères des Affaires étrangères, de l'Écologie et de l'Agriculture ont donc été sollicités pour participer à un organe consultatif informel destiné à éclairer la décision publique et à le piloter conjointement. La composition de ce groupe reste cependant ouverte et son fonctionnement favorise la libre expression des participants.

Concier pour construire une politique

Une telle initiative peut être considérée comme un modèle original de construction des politiques. Deux raisons à cela : du fait des intérêts divergents exprimés

par les différents ministères, mais également de par son ouverture possible à d'autres acteurs intéressés à la question. Cette démarche permet en effet de rétablir un dialogue souvent rompu entre les acteurs, de clarifier les points de vue de chacun, de lever les incompréhensions qui sont souvent à l'origine des tensions entre parties prenantes, d'anticiper les conflits et enfin, de servir de guide pour l'élaboration des politiques. En termes de gouvernance, cet exercice présente des avantages certains. En effet, sur ces sujets, la prise de décision de l'État est complexe et souvent controversée. À la fois parce que l'intérêt public est particulièrement marqué et que les incertitudes sont fortes. La création d'espaces de dialogue permet ainsi d'enrayer les controverses et d'orienter les politiques au plus près des intérêts de chaque partie prenante. Les nombreux débats qui ont animé le groupe de travail ont ainsi permis de faire émerger les points de divergence entre les différents acteurs et d'établir un constat partagé et plusieurs recommandations. Ces éléments ont été synthétisés au sein d'un livre blanc dont l'objectif est

Constituer un groupe interministériel... L'expérience est originale mais l'exercice n'est pas sans limite.



HÉRON POURPRÉ.

de servir de point d'appui à l'élaboration et à la gestion des projets de coopération dans le domaine des forêts tropicales. En outre, la portée de ce document n'est pas limitée au seul secteur public: les actions des organisations non gouvernementales et du secteur privé devraient également s'y référer.

Les acteurs du Congo partiellement associés

Toutefois, cet exercice n'est pas sans limite. Les discussions ont principalement porté sur les forêts d'Afrique Centrale, zone d'intervention prioritaire de la France, et sur les forêts françaises d'outre-mer. Pourtant, dans certains pays tropicaux, le recul des forêts est particulièrement marqué alors même que leur biodiversité est exceptionnelle. Dans le contexte de mondialisation actuel, il s'avérerait également utile d'explorer le rôle des pays émergents dans la gestion et la conservation des ressources forestières. La demande croissante en bois de certains grands pays comme la Chine pourrait en effet avoir un tel impact

qu'elle nuirait fortement à l'efficacité des actions recommandées dans le livre blanc. L'incomplétude de la consultation est également à signaler. L'objectif était d'afficher les positions des acteurs français, mais les représentants locaux – en particulier du bassin du Congo – n'ont été que très partiellement associés aux débats. Pourtant, les quelques rencontres auxquelles des experts africains ont été conviés ont montré que c'était indispensable. Ils permettent en effet de faire remonter une information essentielle sur la situation locale, de partager les éléments de diagnostic avec les parties prenantes françaises et contribuent à anticiper sur l'effectivité des mesures que le groupe de travail préconise. Pour chaque thème de travail, un débat sur les constats et recommandations du groupe de travail avec des acteurs locaux aurait été profitable. Par manque de temps et de moyens, cette interaction n'a, hélas, été que partielle. Pour les mêmes raisons, la consultation sur les forêts françaises d'outre-mer s'est effectuée essentiellement à distance, par l'intermédiaire des préfetures. Et la très grande sensibilité de cette question n'a pas non plus plaidé en faveur d'une concertation plus ouverte.

En outre, le processus de consultation a été lent et a demandé un investissement lourd, alors que la durée de vie du livre blanc sera forcément réduite, compte tenu de l'évolution des problématiques forestières. Le groupe de travail a connu un certain essoufflement, si bien que des sujets comme celui de la gouvernance forestière – pourtant fondamental – n'ont pas été correctement traités faute de mobilisation suffisante des parties prenantes.

Il importe désormais de veiller à ce que les recommandations exprimées dans le livre blanc se traduisent en actes politiques, ce que le processus de consultation ne garantit aucunement. *In fine*, si le livre blanc a permis de tracer les grandes orientations de la politique française en matière de forêts tropicales, il reste à dégager des moyens permettant de les suivre... ■

STÉPHANE GUÉNEAU
INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

>>> Mél: gueneau@iddri.org

Professionnels des espaces naturels



Toute l'information des professionnels des espaces naturels à 33,50 € seulement, au lieu de 38 € (prix de vente au numéro).

oui, je m'abonne à
Espaces NATURELS

Je souscris..... abonnement(s) à 33,50 €,

soit un total de €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten.

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP ATEN

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • route Royale • 20600 Bastia

Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr



© PNR de la Brenne



© MT Corel

**LE PARC DE LA BRENNÉ, TERRITOIRE DEPUIS LONGTEMPS
FORTEMENT IMPLIQUÉ EN POLOGNE.**

Plein Phare
sur la Pologne
Droit de réponse....

**JE ME PERMETS DE FAIRE QUELQUES
SUGGESTIONS**

pour élargir la revue aux attentes des bureaux d'étude intervenant sur le milieu naturel. À ma connaissance, il n'existe pas, actuellement, d'organe de presse d'écologie fondamentale et appliquée de langue française susceptible d'intéresser notre métier. Est-il imaginable qu'*Espaces naturels* évolue dans ce sens ? Ce serait bien utile. Il s'agirait, par exemple, d'élargir la rubrique bibliographie aux articles scientifiques paraissant dans les revues françaises et internationales, relatifs à la flore et à la faune (écologie, biogéographie, dynamique des populations, comportement face aux activités humaines) ; d'accorder plus de place aux espaces banaux en abordant des sujets comme la faune et la route, la gestion des ripisylves, la sylviculture favorable à la biodiversité et au paysage... ; de rendre compte des évolutions législatives dans le domaine des espaces naturels ; de faire le point sur l'évolution des espèces végétales et animales menacées (figurant, par exemple, sur les listes rouges régionales et nationales).

Je crois en effet que ces thèmes sont susceptibles d'intéresser les lecteurs actuels en permettant d'en gagner des nouveaux. ■

ANTOINE WAECHTER

Qu'un lecteur critique la mise en œuvre du programme Phare en Pologne, n'a rien d'étonnant dans *Espaces naturels* (n° 11), toutefois cela nous interpelle : nous étions au cœur de ce projet mené par la Fédération des PNR de France ! Ce programme, qui concernait Natura 2000, comportait entre autre la préparation de sept Docob pilotes. Gervais Petit (c'est le nom du lecteur) s'interroge : il y aurait eu, pour conduire la concertation, des « consultants étrangers parachutés sur le site, sans connaissance ni de l'histoire, ni de la culture locales ». La question est importante mais notre ami s'égarer... effectivement le bureau d'étude était italien mais l'essentiel du travail fut réalisé par sept consultants polonais issus des sites pilotes. Des scientifiques polonais ont été appelés en renfort, regroupés et appuyés par l'IUCN Pologne et par un bureau d'étude polonais de communication.... Cependant, Gervais Petit a raison de s'interroger. Quel bilan peut-on tirer de cette expérience ?

L'objectif de ce projet était, d'une part, de partager notre expérience et les outils méthodologiques français et, d'autre part, de construire avec les intéressés des outils adaptés au contexte polonais (ce qui fut fait).

Pointons d'abord que le discours des intervenants français sur Natura 2000 fut extrêmement homogène : scientifique, responsable du ministère, élu, chargé de mission, forestier, responsable d'autoroute... tous ont insisté sur les points clés de Natura 2000 « à la française » (nécessité d'associer tous les acteurs, très en amont, dimension nécessaire de développement durable et non de protection stricte...). Démonstration est faite : les acteurs ont une forte culture commune. Celle-ci, d'ailleurs soulignée par nos partenaires polonais, devrait être formalisée et servir de base à un rapprochement plus fort entre réseaux d'espaces protégés.

Il est vrai, pourtant, que les démarches et outils méthodologiques français ont souvent eu du « mal à passer ». Sans doute parce que, comparativement à la situation polonaise, ils sont élaborés avec un luxe de moyens (ils sont complexes). Par ailleurs, nous ne faisons pas assez l'effort de les rendre accessibles à d'autres cultures. Certes, les démarches ou documents élaborés en France sont fréquemment innovants (citons le lancement des PNR associant protection et développement dès 1967) mais nous ne prenons pas le temps de développer une démarche d'accompagnement, afin que d'autres s'en saisissent. Il faut faire l'effort de les mettre à portée d'autres publics, sinon, même géniaux, ils rejoindront la poubelle de l'histoire.

Plus largement, il faut se rendre à l'évidence : le système français de coopération internationale en matière de protection de la nature n'est pas suffisamment opérationnel. Il lui manque un opérateur incontournable, à même d'appuyer les ministères (Écologie et Affaires étrangères) dans leurs efforts de promotion des savoir-faire français ou d'échanges de bonnes pratiques. Chaque réseau – voire chaque acteur – mène ses propres projets de coopération internationale avec plus ou moins de succès mais sans beaucoup d'inter-réseau.

Certes, les initiatives foisonnent ! Nous avons une grande richesse de réseaux et de modes de protection de la nature (réglementaire, contractuelle, portée par l'État, les collectivités, les associations, sur les zones humides, sur les côtes...) mais qui peut orienter nos partenaires étrangers vers l'un ou l'autre, qui peut monter des projets conséquents et des partenariats durables ?

Gervais Petit a lancé le débat sur l'avenir de la protection de la nature en France et en Europe. Trois questions doivent être rapidement approfondies : sur les effets tangibles de notre système de protection de la nature et donc sur son efficacité (par exemple, la gestion contractuelle dans le cadre de Natura 2000) ; sur les conséquences de la « confrontation des modèles de pensée » et donc sur la formalisation du nôtre ; sur notre capacité à nous organiser pour promouvoir notre modèle de protection de la nature, c'est-à-dire sur notre stratégie dans cette confrontation. ■

Gervais Petit a lancé le débat sur l'avenir de la protection de la nature en France et en Europe. Trois questions doivent être rapidement approfondies : sur les effets tangibles de notre système de protection de la nature et donc sur son efficacité (par exemple, la gestion contractuelle dans le cadre de Natura 2000) ; sur les conséquences de la « confrontation des modèles de pensée » et donc sur la formalisation du nôtre ; sur notre capacité à nous organiser pour promouvoir notre modèle de protection de la nature, c'est-à-dire sur notre stratégie dans cette confrontation. ■

EMMANUEL THIRY EX-CONSEILLER DU PROJET DE JUMELAGE NATURA 2000 EN POLOGNE

BRUNO DUMEIGE EX-CHEF DU PROJET

Le développement durable

Le temps... la conscience

Le concept de développement durable renvoie immanquablement à la réalité du temps. Il s'impose essentiellement comme un mode de fonctionnement économique et social stable dans la durée. L'ambition d'une société effectivement partie prenante du développement durable ne pourra plus se satisfaire de quantifier sa propre réussite immédiate en plus-value positive ou négative. Elle s'obligera à évaluer la pertinence et la longévité de son propre modèle, au-delà de lui-même. Et, dans ce mode d'évaluation, la dimension temporelle prend une importance toute particulière puisqu'elle inscrit la durabilité comme élément fondamental de définition de la qualité.

Sans être économiste, on peut d'ores et déjà s'interroger : que vaut le concept d'« amortissement » dans cette nouvelle référence au temps, que vaut celui d'« intérêt » ou celui d'exploitation de stock appliqué au capital de biodiversité ? Comment peut-on mesurer, optimiser, garantir l'avenir de notre planète sur la base de calculs qui se sont révélés si aléatoires et déficients, appliqués à la prévision à long terme dans le domaine restreint de l'économie ? Comment inscrire, dans la course perpétuelle contre le temps, celui des déplacements, de la communication, du « travail à grande vitesse » et leur donner un sens dans un concept durable ? Vaste chantier s'il en est, qui révèle, avant d'avoir ouvert la moindre perspective, sa propre dépendance au temps.

Le temps de la conscience... parce que c'est à nos générations, celles d'aujourd'hui et non d'après-demain, celles de nos contemporains, qu'il incombe de prendre conscience de leur responsabilité quant à l'avenir de la planète. C'est à nous qu'il revient de considérer que le développement durable nous engage au-delà de notre propre temps, qu'il ne peut y avoir de bonne conscience sans conscience solidaire. Le temps de la conscience que la planète n'est faite que d'une seule mer, d'un seul ciel, d'un seul sol, au profit d'une seule humanité.

Le temps de prendre conscience qu'il n'est pas de sagesse sans clairvoyance.

Le temps de la conscience qu'aujourd'hui, moi, plus encore que les autres, je marche sur la tête.

La conscience du temps... celle que le temps passe et que le temps biologique ne se rattrape guère. Que les jours qui passent ajoutent au désordre par notre fait. La conscience que l'inspiration, le génie créatif, le renouveau technique prennent du temps à se construire. La conscience que le temps passé à défaire la nature est infiniment plus court que celui qu'il faudra pour éventuellement la refaire.

La conscience que le temps passé à saccager notre environnement participe à notre propre saccage.

La conscience du temps qu'il me faudra pour envisager d'admettre, que je continue, moi, en dépit du temps qui passe, à marcher sur la tête... ■

NICOLAS GERARDIN

COMMENT
RÉVÉLER L'ÂME
DE LA NATURE ?
PAR UN SEUL
MOYEN : L'ART.

Donner une âme à la biodiversité

« Malgré notre arrogance formelle, nous ne cessons d'apprendre cette vieille évidence que nous ne pouvons séparer, en nous comme autour de nous, le naturel du culturel. Une culture naît aujourd'hui de découvrir les secrets de toute naissance ; elle renaît de cette nature. Ancienne et nouvelle, stable et fluctuante, cette symbiose entre notre histoire, la durée de l'évolution et le temps de l'univers fonde ce que j'appelle, en termes de droit, le Contrat naturel. »

Cette affirmation de Michel Serres, philosophe, repose sur deux postulats : les espèces vivantes qui peuplent la biosphère n'ont pas d'âme. Nous (les Hommes) avons le pouvoir de leur en donner une. **Les Hommes se prendraient-ils pour Dieu ?**

Cela supposerait également que : soit l'Homme est une espèce animale (il n'a donc pas d'âme) ; soit l'Homme n'est pas une espèce animale. Il est alors exclu de la biodiversité. Mais s'il occupe une place en dehors de la biosphère, quelle est donc cette place ?

Par ailleurs, si l'âme existe, posséder une âme est-il le propre de l'Homme ?

Oui, répond Descartes. L'union de l'âme et du corps forme une troisième substance originale, qui est l'Homme même. Les esprits animaux ne sont que des corps.

Non, répondent les peuples aborigène, indien, vezo, etc. « Les oiseaux font leur nid en cercle, parce que leur religion est la même que la nôtre » explique Black Elk, chaman sioux oglalas au sujet du cercle sacré de la nation indienne.

Quant aux chercheurs, ils doutent : « Comment peut-on dire que l'Homme n'est pas un animal et invoquer notre animalité dès que des Hommes

commettent des actes inhumains ? » (Pascal Picq, paléanthropien.)

Alors, qu'est-ce qui différencie l'Homme des autres espèces animales ?

Certains répondent : « Sa capacité à compromettre sa propre existence » ; d'autres « Sa capacité à créer les conditions de son auto-évolution. »

Et vous, qu'en pensez-vous ?

On perçoit bien, à travers ces questions, que la Nature n'est pas réduite à la biodiversité. Elle est bien autre chose...

La science décrit les mécanismes de la nature et la manière dont les sociétés la perçoivent. Mais la science ne donne pas de réponse définitive sur ce qu'est la Nature.

Alors dans ce cas, comment révéler la nature (l'âme) de la Nature ? Pour cela, la société ne dispose que d'un seul moyen : l'Art.

Les artistes n'ont pas le pouvoir de donner une âme à la biodiversité ni de décrire ce qu'est la Nature, ils ont celui de révéler l'existence de la Nature. Là où la Science s'arrête, l'Art commence. L'expression artistique dépend de son contexte culturel. L'artiste dévoile les « états d'âme » de la société, son autorité est très grande.

Disons alors, pour conclure, qu'il n'y a pas de frontière définitive entre Nature et Société. Les espaces naturels ne sont pas des sanctuaires de biodiversité, ce sont des lieux d'expression culturelle créés par la société pour elle-même. Les peuples revendiquent le droit d'en jouir, cette demande est légitime. À nous, avec l'aide des artistes, de répondre positivement en affirmant notre rôle de médiation. ■

FRANCK BEZANNIER CONSERVATEUR
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

DES VALLÉES DE LA GRAND-PIERRE ET DE VITAIN



© Sébastien Brégeon - Parc national de la Vanoise

● Savoir-faire

SIG et littoral

La collection "Traité d'information géographique et aménagement du territoire" comporte plusieurs ouvrages. Le dernier paru est consacré aux applications de la géomatique en zones littorales. Les expériences présentées vont de la connaissance des milieux à la prévention des risques en passant par la lutte antipollution ou la réglementation spatiale. De nombreux schémas, illustrations et références techniques émaillent un propos dédié aux initiés.

SS LA DIRECTION DE F. GOURMELON & M. ROBIN • 332 PAGES • HERMES-LAVOISIER • 85 EUROS

● Ethnologie

Gens, cornes et crocs

L'arrivée des loups dans les Alpes a transformé les relations qu'entretenaient les habitants entre eux. Pourquoi ? Isabelle Mauz mène une étude ethnographique en Vanoise. Elle donne la parole aux acteurs : chasseurs, éleveurs, gestionnaires et protecteurs de la nature, et révèle que la construction de la société humaine est intimement liée aux relations que les êtres humains entretiennent avec les animaux sauvages. On comprend alors que l'on ne puisse toucher au loup sans toucher à l'Homme.

I. MAUZ • 255 PAGES • ÉDITIONS INRA • CEMAGREF • 25 EUROS

● Biodiversité

Des zoos pour quoi faire ?

À l'évidence : un zoo est un lieu de découverte pour le grand public. Bien-être des animaux et pédagogie sont des objectifs prioritaires. Pourtant, bien au-delà, Pierre Gay, directeur du parc animalier de Doué-la-Fontaine, considère qu'un zoo a un rôle actif à jouer dans les politiques de sauvegarde de la biodiversité. Expériences à l'appui, il explique comment les gestionnaires d'espaces naturels et les zoos peuvent collaborer pour la conservation des espèces. À lire comme un roman : le récit de ses actions menées en tenant compte du milieu d'origine.

P. GAY • 224 PAGES • ÉDITIONS DELACHAUX & NIESTLÉ • 19 EUROS

● Juridique

Le principe de subsidiarité

La notion de subsidiarité s'est invitée dans l'espace public avec l'adoption du traité de Maastricht. Ce principe politique de répartition des pouvoirs interdit à tout échelon supérieur de réaliser par lui-même ce qu'un échelon inférieur pourrait faire. Belle idée, certes, mais comment se traduit-elle dans les faits ? Réponses différentes selon les pays étudiés : France, États-Unis, Allemagne, Suisse et Pologne.

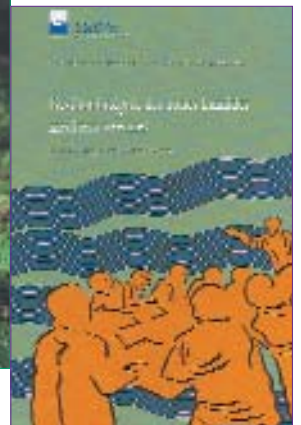
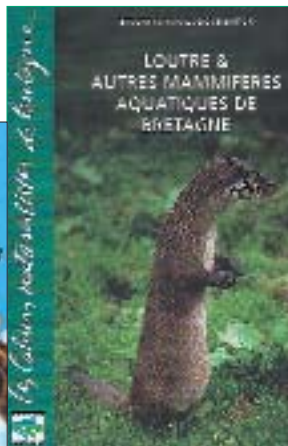
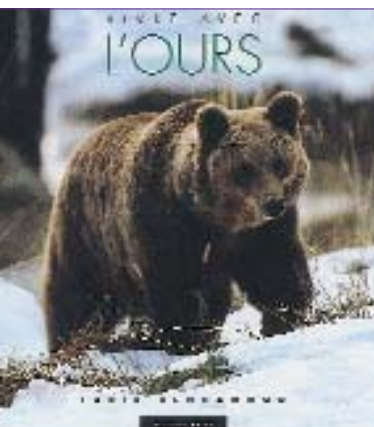
P. BRAULT, G. RENAUDINEAU & F. SICARD • 112 PAGES • LA DOCUMENTATION FRANÇAISE • 14 EUROS

● Conservation

Gestion intégrée des zones humides méditerranéennes

L'ouvrage développe le concept de gestion intégrée (application du développement durable) et le décortique au travers d'expériences de pourtour méditerranéen. Trois parties à ce livre : la spécificité des zones humides méditerranéennes (dynamiques écologiques, sociales, économiques) ; la clarification de la notion de gestion intégrée ; les questions clés (repères et outils) qu'il faut se poser lorsqu'on s'engage dans ce type de démarche.

B. BONNET, S. AULONG, S. GOYET, M. LUTZ ET R. MATHEVET • TOUR DU VALAT, MEDWET • 10 EUROS • WWW.TOURDUVALAT.ORG



● Grands prédateurs

Vivre avec l'ours

En 2005, avec moins de vingt ours, leur population reste fragile et menacée. Pourquoi ? Pourquoi, après des décennies de protection, n'a-t-on pu garantir la survie de la petite population d'ours béarnais et protéger Cannelle, la dernière femelle de souche pyrénéenne ? Géographe, Farid Benhammou nous propose de comprendre les enjeux politiques, socio-économiques et environnementaux qui se

jouent autour de la sauvegarde de l'ours. Il met en valeur le combat et les initiatives d'acteurs locaux et nationaux pour que vive l'ours dans les Pyrénées.

Et, avec l'annonce par l'État d'un nouveau programme de réintroduction, il pointe les signes d'espoir. En partenariat avec WWF et Ferus. F. BENHAMMOU. PHOTOS : L. NÉDÉLEC ET L-M PRÉAU • 144 PAGES • HESSE ÉDITIONS • 31 EUROS

● Environnement

L'état de la planète

Sécurité, conflits, maladies, répartition des richesses naturelles, réfugiés écologiques et... environnement. La livraison 2005 de ce recueil de contributions met en perspective développement durable et grands enjeux économiques et sociaux planétaires. Une mine d'information et une invitation à la réflexion. 266 PAGES • WORLDWATCH INSTITUTE • 19 EUROS • WWW.WORLDWATCH.ORG

● Naturaliste

Loutre & mammifères aquatiques de Bretagne

Cette 6^e livraison des Cahiers naturalistes de Bretagne est consacrée à dix espèces de mammifères colonisateurs de rives : loutres, castors, visons, putois, ragondins... Accessibles à tous, les articles conjuguent histoire, connaissance des espèces, stratégies conservatoires et techniques d'aménagement.

L. LAFONTAINE • 160 PAGES • ÉDITIONS BIOTOPE • 20 EUROS

● Gestion

Natura 2000. De l'injonction européenne aux négociations locales

Il est ici question de biodiversité, d'action publique, de gouvernance multi-niveaux et d'exploration des ressorts de la relation contractuelle. Des contributions variées, denses et extrêmement documentées : précieux.

SS LA DIRECTION DE J. DUBOIS & S. MALJEAN-DUBOIS • 362 PAGES • LA DOCUMENTATION FRANÇAISE • 45 EUROS



Éducation

Éducation à l'environnement

Le numéro de septembre de la revue *Pour* consacre son dossier à l'éducation à l'environnement. Une problématique qui, désormais, doit tenir compte de la nécessité de repenser notre rapport au monde. Les auteurs traitent aussi de la responsabilité des éducateurs et de leur professionnalisation. Les gestionnaires trouveront dans ce numéro différentes approches éducatives illustrées par des exemples concrets de formations. Ils y puiseront réflexions et contacts.

REVUE TRIMESTRIELLE *POUR*
N° 187 • 226 PAGES • GREP •
20 EUROS • WWW.GREP.FR



NOS RACINES

Ces arbres qui font la France

Arbres : solides, rugueux ou durables ; admirés, mythiques ou mystérieux ; fidèles compagnons ; ciment unificateurs, mémoire collective et source d'inspiration... Vous méritiez un portrait, et voici votre album. Ou plutôt, notre album, à vous et à nous les Hommes. Car au-delà de la description de vos spécificités botaniques, c'est bien d'histoire partagée dont il est question dans cet ouvrage. Celle des soixante espèces d'arbres qui ont marqué la vie artisanale, agricole, sylvicole, industrielle et sociale de la France.

Accessible à tous.

>>> ROBERT BOURDU -
216 PAGES - ÉDITIONS
DU CHÊNE - 35 EUROS

Géosciences

12 janvier - Orléans

Ce colloque présentera un panorama des différents domaines des géosciences où intervient la matière organique, en insistant sur les enjeux environnementaux et économiques.

► *Institut des sciences de la Terre*
Christian.Di-Giovanni@univ-orleans.fr

Éco-technologies

17 janvier - Paris

Organisée par l'association des Ingénieurs et techniciens de l'environnement et Enviropea, cette conférence va faire le point sur les politiques, plans d'action et programmes de soutien aux démarches d'éco-innovation. Elle se tiendra au ministère de l'Écologie.

► *Mél: enviropea@enviropea.com*
Tél: 01 42 93 21 96

Changement climatique

18 au 20 janvier - Toulouse

Le Centre national de recherches météorologiques de Météo France organise un colloque s'adressant à la communauté scientifique. Le thème cette année : modélisation du changement climatique.

► *Mél: ama@cnrm.meteo.fr*

Butor étoilé

2 au 4 février 2006 - Rochefort

Le séminaire final du programme Life Butor étoilé coordonné par la LPO depuis 2001 aura pour objectif d'établir un bilan des cinq années de restauration et de gestion de marais à roselières. Il permettra de dresser les perspectives, notamment à travers un plan de restauration national de l'espèce 2006-2010.

► *Mél: www.lpo.fr/etudes/life_nature/life_butor.*



www.ramsar.org/www/www_index_f.htm

Agriculture écorégionale

9 et 10 février - Limoges

Agriculture écorégionale et souveraineté alimentaire : ces assises ont pour ambition d'aider à rétablir le système agro-immunitaire des régions françaises et européennes en proposant une stratégie réaliste et un ensemble d'outils pour la mettre en œuvre. L'association « Intelligence verte » est organisatrice de l'événement qui rassemblera 400 invités

► *bailly-emmanuel@wanadoo.fr*

Natura 2000

9 et 10 février - Montpellier

L'Aten, qui a développé un logiciel d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectif, propose ce rendez-vous. Les résultats conduits sur 42 sites seront présentés. Une formation au logiciel est également prévue.

► www.espaces-naturels.fr/site

Forum des gestionnaires

17 mars - Paris

Pour cette 12^e édition, le forum s'ouvre aux collectivités territoriales et à l'international sur le thème : « Natura 2000 : regards croisés sur une politique européenne de gestion des milieux naturels. »

► *Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.*
Mél: marc.mauray@enf-conservatoires.org

Écologie fonctionnelle

2 et 3 avril - Montpellier

Le colloque international sur l'écologie fonctionnelle traitera cette année de l'usage des indicateurs de développement durable. Il sera suivi de la réunion du comité de l'aquaculture de la Commission générale des pêches en Méditerranée (5-6 avril) sur les conditions d'une aquaculture durable en Méditerranée.

► *rousseau@lameta.univ-montp1.fr*

FICHES TECHNIQUES

Administrations et établissements publics

Comment gérer vos déchets ?

Lorsque l'État s'applique à lui-même ce qu'il voudrait voir faire aux autres, cela s'appelle obligation d'exemplarité. Chose suffisamment rare pour mériter un petit coup de projecteur... Bref, désormais, les administrations ne pourront plus dire qu'elles ne savent pas comment faire pour gérer leur 100 kg de déchets de bureau par personne et par an.

Élaboré par l'Ademe, ce guide fourmille de conseils méthodologiques pour définir, organiser et mettre en œuvre un projet de gestion des déchets. Des fiches pratiques (management de projet, réglementation, cahiers des charges et contrats...) accompagnent la démarche, étape par étape. Elles sont complétées par douze études de cas et des facsimilés de documents et outils. ■

>>> www.ademe.fr • Réf. 5491 • 35 euros

PAUVRETÉ ET ZONES HUMIDES

2 février, jour anniversaire de la convention Ramsar. Comme tous les ans, la journée est consacrée aux zones humides. L'occasion cette année de sensibiliser le grand public au fait que ces milieux peuvent être des instruments d'allègement de la pauvreté.



Les
Rencontres
de
Natura
2000

SÉMINAIRE DU 6 AU 8 DÉCEMBRE 2005 A STRASBOURG
JOURNÉES TECHNIQUES DES 9 ET 10 FÉVRIER 2006 A MONTPELLIER
FORUM DES GESTIONNAIRES DU 17 MARS 2006 A PARIS



L'ATELIER
technique des espaces naturels

www.natura2000.espaces-naturels.fr